



**VU** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

**VU** la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

**VU** le décret n°2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique no 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi no 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

**VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

**VU** le décret n° 2017-1049 du 17 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif entrant en vigueur le 1er octobre 2017 ;

**VU** le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants

**VU** le décret du 3 janvier 2025 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 28 août 2024 portant nomination de monsieur Edward de LUMLEY en qualité de directeur régional des affaires culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**VU** l'arrêté préfectoral R93-2025-01-20-0003 du 20 janvier 2025 portant délégation de signature à monsieur Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles ;

**VU** la circulaire N°MCCD1601967C relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

**VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**VU** la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels ;

**VU** le programme **131 et 361** de la mission de la culture ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

**VU** le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

**VU** le Cadre d'Actions et de Coopération pour une Transformation Ecologique (CACTE) du Ministère de la Culture présenté le 2 octobre 2024 ;

**VU** le pacte régional « Transitions en scènes » dans sa version en date du 31 décembre 2024 ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment, titre III chapitre IV, l'article 104 confirmant la compétence partagée des collectivités territoriales en matière de culture ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

**VU** le règlement budgétaire et financier du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**VU** la délibération n°16-1067 du 16 décembre 2016 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant le cadre d'intervention pour la politique culturelle régionale

**VU** la délibération du Conseil départemental n° A5 du 26 octobre 2022 donnant délégations d'une partie des attributions du Conseil départemental à la Commission permanente,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10, L2331-4 et L2331-6 ;

**VU** la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

**VU** la délibération n° VSM-DEL-25007 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant sur les contraintes particulières de fonctionnement imposées de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

**VU** la délibération n° VSM-DEL-25008 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant suppression de la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie du Carré Léon Gaumont » ;

**VU** la délibération n° VSM-DEL-25006 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant désignation du Directeur de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

**VU** la délibération n° VSM-DEL-25006 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 relative à la désignation de Madame Valérie BORONAD au poste de Directrice de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte Maxime » ;

**VU** la délibération 2025.08 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation du contrat de la Directrice du 20 février 2025 au 30 juin 2025 inclus et la délibération 2025.28 portant approbation du contrat de la directrice à compter du 1er juillet 2025 ;

**VU** la délibération 2025.16 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025, portant demande d'attribution d'un abondement en compensation des contraintes particulières de fonctionnement imposées à la régie ;

**VU** la délibération 2025.17 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025, portant approbation de son budget primitif 2025 ;

**VU** la délibération 2025.18 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant délégation à la Directrice de la compétence pour la passation de certains actes, contrats et marchés ;

**VU** la délibération 2025.20 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025, approuvant la décision de demandes de subventions et de soutiens financiers aux Collectivités Publiques et habilitant la directrice à accomplir toutes les démarches relatives à cette formalité, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, ainsi qu'à imputer les recettes sur le compte budgétaire 74 ;

**VU** les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

**VU** les collectivités signataires, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental du Var, la Ville de Sainte-Maxime ;

---

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
2025-2027**

---

**Entre**

D'une part,

**Le Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représenté par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Georges-François LECLERC, désigné sous le terme « l'État »,

Dans le cas d'une convention multi partenariale :

**La Ville de Sainte-Maxime**, représentée par Monsieur Le Maire Vincent MORISSE, désignée sous le terme « la Ville »,

**La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** dont le siège est situé 27, place Jules-Guesde, 13481 Marseille, représentée par son Président, désignée sous le terme « la Région »,

**Le Département du Var**, représenté par son président, Monsieur Jean-Louis MASSON, désigné sous le terme « le Département », dûment habilité par la Délibération du Conseil départemental du 26 octobre 2022,

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

**Et**

D'autre part,

**LE CARRE SAINTE-MAXIME**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**  
107 route du Plan de la Tour, 83120 SAINTE-MAXIME  
Siret N° : 941 544 983 00013 Code APE N° : 90.04Z  
Licence(s) : 1-L-R-25-000793 / 2-L-R-25-000792 / 3-L-R-25-000791  
Représenté par Madame Valérie BORONAD, en qualité de Directrice,

Et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule**

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet présentant un intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

Considérant le programme d'actions mis en place par Mme Valérie BORONAD, directrice de la structure « Le Carré Sainte-Maxime », conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « art, enfance, jeunesse », figurant en annexe I

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

**Pour les SCIN, art, enfance, jeunesse :**

- Consacrer un volume significatif de la programmation à des œuvres dédiées aux enfants et aux jeunes ;
- Apporter un soutien à des équipes artistiques par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création d'œuvres dédiées aux enfants et aux jeunes (lieux, équipes techniques, financements) ;
- Développer un volet important d'actions culturelles en partenariat avec des structures éducatives et sociales en direction des enfants et des jeunes, dans et hors temps scolaire, et portant une attention particulière à leurs pratiques, notamment celles liées aux médias numériques.

Considérant que le projet artistique de Valérie BORONAD, directrice de la structure Le Carré est conforme à l'objet statutaire du théâtre ;

**Considérant la politique culturelle menée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Région rappelle son attachement particulier à la transversalité des politiques publiques qui concourent à faire du territoire régional un territoire attractif où la qualité de vie est reconnue. Ainsi, la Région fait-elle de l'écoresponsabilité l'une de ses priorités et est-elle particulièrement attentive à la manière dont les acteurs du territoire se saisissent des grands défis du développement durable abordés dans le Plan climat « Une COP d'Avance » voté en décembre 2017.

Par ailleurs cheffe de file pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de la jeunesse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné une priorité très claire à la jeunesse qui représente la force vive et l'avenir du développement de la région dans les politiques régionales.

Objectifs spécifiques pour les lieux structurants du paysage culturel régional :

- Une programmation artistique s'adressant à un large public et rayonnant sur un territoire,
- Un soutien à la création artistique, en particulier régionale, à travers des résidences éventuellement assorties d'un soutien à la production, ou de coproductions. Ces créations seront présentées dans la programmation et d'un travail de recherche d'autres coproducteurs éventuellement, de sensibilisation des diffuseurs potentiels dans tous les cas,
- Un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle, incluant dans la mesure du possible les lycéens et apprentis publics cibles de la Région, sera déployé chaque année autour de la programmation ou à travers des projets d'actions culturelles autonomes,
- La recherche de nouveaux publics par l'organisation d'actions de médiation, par l'attention portée à la promotion du projet et du programme et la qualité de la relation avec l'usager,
- Des partenariats menés avec d'autres acteurs du territoire autour de projets artistiques portés en commun,
- Le rayonnement régional dans le cadre de coopérations professionnelles avec des acteurs culturels à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

**Considérant la volonté du Département du Var**

Considérant que le Département, au titre des solidarités humaines et territoriales, a vocation à promouvoir l'accessibilité à la culture pour toutes et tous et partout, ainsi qu'à favoriser l'attractivité et le rayonnement du département ; et qu'à ce titre, il contribue au développement de la citoyenneté et au mieux vivre ensemble ;

Considérant qu'à ce titre il est proposé d'articuler la politique culturelle départementale autour des deux axes stratégiques suivants :

- 1- Rendre accessible la culture au plus grand nombre
- 2- Faire rayonner le territoire en préservant, valorisant notre patrimoine, en soutenant la création artistique et assurant l'équité territoriale de l'offre culturelle.

Considérant qu'en application des axes stratégiques de sa politique culturelle, le Département entend poursuivre son aide en direction des communes qui agissent en faveur du rayonnement du territoire en soutenant la création et la diffusion artistique pour garantir une présence et un dynamisme culturel du territoire ;

Considérant la volonté du Département du Var de soutenir le Carré Sainte-Maxime, partenaire majeur du Département dans le cadre de la diffusion des spectacles et de développer la diffusion de spectacles de qualité sur son territoire ;

Considérant que la culture est un secteur créateur de richesses et de retombées positives importantes, le département du Var est amené à jouer un rôle majeur pour dynamiser cette activité et favoriser des retombées transversales sur l'économie locale ;

Considérant que le Département du Var propose une offre de spectacles vivants variés et professionnelle à l'ensemble des varois, qu'il participe ainsi à l'équité territoriale de l'offre culturelle, en passant par une programmation directe et par un important soutien aux structures culturelles de diffusion de spectacle vivant ;

Le financement du Département du Var, auprès des différents partenaires, au moyen de subventions, fait l'objet d'une convention de partenariat bilatérale annuelle fixant la détermination et les modalités de versement.

**Considérant la volonté de la Ville de Sainte-Maxime,**

La Ville de Sainte-Maxime rappelle que le projet artistique du Carré Sainte-Maxime contribue activement aux enjeux de la politique culturelle municipale.

Inauguré en 2008, Le Carré Sainte-Maxime propose une programmation artistique pluridisciplinaire, ambitieuse et ouverte, rayonnant sur le territoire. Son offre artistique et culturelle, diversifiée et de grande qualité, s'adresse à tous les publics, incluant les jeunes publics, publics jeunes et publics familiaux.

En plus de dix-sept ans, Le Carré Sainte-Maxime a su s'imposer comme un acteur majeur de la culture et des arts du spectacle à l'échelle locale, mais également aux niveaux régional et national. Il contribue par son rayonnement à l'attractivité du territoire. Il revêt un rôle essentiel dans la mise en œuvre de lien social et de démocratisation culturelle au sein du bassin de vie. Il est également un acteur majeur de l'éducation artistique et culturelle de l'enfance et de la jeunesse et, plus généralement, de la transmission artistes / publics. Conjuguant éducation à l'art et éducation par l'art, il contribue à la formation des publics de demain et permet aux jeunes générations de construire et nourrir un regard citoyen porté sur notre société.

Le Carré a reçu en juillet 2024 l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National, mention art, enfance, jeunesse, décernée par Madame Rachida DATI, Ministre de la Culture. Une reconnaissance nationale de la qualité de son projet artistique et de son programme d'actions, tout spécialement en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que du public familial.

Concomitamment à l'obtention par le théâtre de l'appellation « Scène Conventionnée d'Intérêt National », la commune a engagé depuis le mois de juillet 2024, une réflexion relative aux modalités de gestion de ce service public culturel. En effet, les perspectives de développement dont dispose le Théâtre, illustrées par l'obtention de ce conventionnement, ont nécessité de réinterroger son mode de gouvernance. Aussi, par délibération n°VSM-DEL-25004 en date du 6 février 2025, le Conseil municipal a décidé de créer la présente régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Établissement public industriel et commercial), dénommée « Le Carré Sainte-Maxime », pour gérer le Théâtre du même nom.

La Commune, tout en s'inscrivant dans une volonté d'assurer au mieux le respect du principe d'équilibre budgétaire qui s'impose aux régies à caractère industriel et commercial, a cependant souhaité s'assurer de l'accès du plus large public aux activités du Théâtre, ainsi que l'accès en gratuité d'associations culturelles, d'établissements scolaires et du conservatoire intercommunal, afin de défendre des valeurs de démocratisation culturelle et d'égalité d'accès.

La Ville pourra ainsi imposer à l'Établissement des contraintes particulières de fonctionnement, notamment des missions d'accueil de groupes permettant l'accès au plus grand nombre, ou des contraintes tarifaires visant aux mêmes fins. L'Établissement pourra également mettre en place et organiser des activités destinées entre autres aux groupes scolaires, centres de loisirs, centres sociaux ou associations, et notamment accueillir gratuitement des associations culturelles, établissements scolaires ou conservatoire intercommunal. La Ville pourra par ailleurs fixer des amplitudes d'ouverture assurant la continuité du service. En conséquence et conformément à l'ordonnance

n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée, ainsi qu'à l'article L. 2224-2 1° du Code général des collectivités territoriales, la Ville abonnera au budget de la régie, en contrepartie des charges induites par les contraintes particulières de fonctionnement et d'exercice du service qu'elle aura imposées.

Le montant de cette compensation doit être calculée au regard du "coût fauteuil" nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement annuels du Théâtre.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Pour l'État, ce programme concerne exclusivement l'ensemble des actions liées à la mention « art, enfance, jeunesse ».

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet artistique et culturel figurant en annexe I, notamment, au titre de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », mention « art, enfance, jeunesse », attribué par le ministère de la Culture, le programme d'actions suivant :

**Pour la mention « art, enfance, jeunesse » :**

- Proposer une programmation pluridisciplinaire, valorisant la diversité des esthétiques et les écritures contemporaines. Permettre au plus grand nombre d'accéder à l'actualité de la création de références régionale, nationale et internationale. Consacrer une place significative, dans chaque programme de saison, aux œuvres et/ou aux actions des artistes régionaux.

Le Carré Sainte-Maxime en tant que théâtre de Ville et scène conventionnée d'intérêt national est ouvert à toutes les disciplines. Un équilibre sera maintenu dans la programmation en alternant de grandes formes fédératrices portées par des artistes identifiés par le grand public et la découverte de créateurs cherchant à renouveler les esthétiques, à explorer de nouveaux imaginaires ou à aborder des problématiques sociétales venant questionner le monde d'aujourd'hui, ici et ailleurs, ainsi qu'aux formes artistiques pluridisciplinaires et/ou pluri médias, tout particulièrement en ce qui concerne le champ de la création jeunesse.

- Consacrer une part importante de la programmation en direction de l'enfance et la jeunesse dans un cadre éducatif et familial.

Le Carré Sainte-Maxime propose une programmation pluridisciplinaire régulière et significative dédiée à l'enfance et la jeunesse, dans et hors les murs du Théâtre, en privilégiant la diversité des esthétiques et les écritures contemporaines. Il favorise l'égalité de chance et l'égalité d'accès au spectacle vivant des enfants, des adolescents et des jeunes du territoire. Il vise à conjuguer éducation à l'art et éducation par l'art afin de contribuer à construire et nourrir le regard porté par les enfants et les jeunes sur le monde d'aujourd'hui.

- Proposer un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination de l'enfance et de la jeunesse,

Le Carré Sainte-Maxime met en œuvre des partenariats actifs avec le monde éducatif, ainsi qu'avec des structures sociales et culturelles. Il propose à ses partenaires éducatifs des « parcours de jeunes spectateurs » adaptés au niveau et à l'âge des élèves, et déploie un dispositif de sensibilisation et d'éducation artistiques et culturelles en direction des jeunes publics et des publics jeunes, articulé autour de sa programmation jeunesse. A titre d'exemples : ateliers de pratique artistiques, classes à coloration théâtre / à option théâtre / spécialité théâtre (baccalauréat général), programme « Le Carré immersif », programme « Jeunes en scène », rencontres artistiques à valeur pédagogique, répétitions publiques, bords plateau...

- Renouveler et élargir les publics, défendre l'égalité d'accès au plus grand nombre

Le Carré a pour mission de défendre l'égalité d'accès du plus grand nombre et de former les publics de demain. Aussi vise-t-il à familiariser un large public de proximité à des disciplines et des langages différents. Pour s'adresser à un public large et diversifié, il présente un large éventail d'esthétiques au sein d'une programmation pluridisciplinaire. Partager l'art et la culture avec le plus grand nombre, c'est aussi travailler à la fidélisation et au renouvellement des publics. Le Carré a une attention particulière pour des propositions artistiques qui valorisent un faire-ensemble et/ou un vivre-ensemble. Il propose notamment des événements festifs et fédérateurs croisant artistes et publics et encourage la participabilité des publics et des jeunes publics. Il développe des actions culturelles et de sensibilisation, et favorise les rencontres des artistes avec le territoire.

- Favoriser le soutien à la création, tout spécialement concernant les œuvres en direction de l'enfance et la jeunesse

Le Carré Sainte-Maxime est engagé en faveur du soutien à la création, tout particulièrement concernant la création Jeunesse :

- Apporter une coproduction en numéraire ;
- Soutenir le travail de recherche et de répétition des compagnies en les accueillant en résidence de création ;
- Aider au montage des productions en accompagnant les compagnies dans leur recherche de moyens et de partenaires ;
- Assurer une diffusion des œuvres soutenues et contribuer à intégrer ces œuvres dans des réseaux de diffusion ;
- Privilégier les artistes issus de la région dans la mise en œuvre du soutien annuel à la création.

- Favoriser la collaboration professionnelle en réseau

Une participation active aux réseaux professionnels, tout particulièrement dédiés à la création jeunesse (notamment le réseau TRIBU), est mise en œuvre pour le repérage des compagnies régionales et nationales, le soutien à la création et à la diffusion, ainsi que la mutualisation des tournées. Ce travail en réseau favorise l'échange professionnel, nourrit les projets respectifs de chaque structure et crée des synergies vertueuses en termes de coproduction, préachat, diffusion, rationalisation des tournées, développement durable et accompagnement à la visibilité professionnelle des compagnies.

### **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de **3 ans, de 2025 à 2027**.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET**

**4.1** Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 6.860.110 euros (six millions huit cent soixante mille cent dix euros) conformément aux budgets prévisionnels 2025, 2026, 2027 figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

**4.2.** Les coûts annuels admissibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

**4.3.** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
  - respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
  - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
  - sont dépendus par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.
- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure ».

**4.4** Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

**4.5** Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties à la présente convention, selon les procédures en vigueur pour chacune des parties.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

La contribution des pouvoirs publics est une aide à la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Pour l'année 2025, le montant total prévisionnel des subventions accordées au Bénéficiaire par les partenaires publics (État, Région, Département) s'élève à 210.000€ (deux cent dix mille euros), équivalent à 11,32% environ du montant total annuel estimé des coûts éligibles. Il est accordé au Bénéficiaire, selon la répartition suivante :

- L'État pour un montant prévisionnel en 2025 de 50.000 € (cinquante mille euros) nets de taxe au titre du programme d'activités lié à l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national ». Les modalités d'attribution de la subvention de l'État sont régies par une convention financière spécifique conclue avec Le Carré. L'aide financière de l'État concerne le programme d'actions du directeur mentionné en annexe 1 et non le fonctionnement global du bénéficiaire. A cette subvention, s'ajoute une subvention d'un montant de 30.000€ (trente mille euros) nets de taxe au titre de l'éducation artistique et culturelle.
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant prévisionnel voté en 2025 de 50.000 € (cinquante mille euros) nets de taxe, fléchés sur le programme d'activités du Carré Sainte-Maxime.

- Le Département du Var pour un montant prévisionnel en 2025 de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) nets de taxe, fléchés sur le programme d'activités du soutien aux lieux de diffusion.
- La Ville de Sainte-Maxime pour un montant prévisionnel de 1.430.689,26 euros (un million quatre cent trente mille six cent quatre-vingt neuf euros et vingt six centimes) nets de taxe pour l'année 2025 dont une dotation initiale de 150.000 euros et une subvention de compensation de 1.280.689,26 euros.

Il est à rappeler que le Carré Sainte-Maxime fait face en 2025 à un changement de statuts : gérée dans le cadre d'une régie à seule autonomie financière jusqu'au 30 juin 2025, son activité est portée par une régie personnalisée à caractère industriel et commercial (EPIC) à partir du 1er juillet 2025, l'EPIC ayant été créé en date du 6 février 2025 afin de permettre la mise en route préalable de la nouvelle structure, ainsi que le pilotage et la mise en œuvre du transfert d'activités. Par suite, la dissolution de la régie à seule autonomie financière a été établie au 30 juin 2025 et la reprise complète de l'activité du Théâtre par l'EPIC a été acquise au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le budget prévisionnel 2025 du Carré Sainte-Maxime, ci-après renseigné, correspond au budget prévisionnel de l'EPIC (Établissement public industriel et commercial), pour la période de février à décembre 2025, comptant un transfert complet d'activité arrêté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 (dissolution de la régie à seule autonomie financière au 30 juin 2025).

Par suite, l'autonomisation juridique et financière du Théâtre, conséquence du changement survenu dans son mode de gestion et de gouvernance, devra conduire à des ajustements budgétaires au cours de l'exercice 2025 et des exercices suivants, ainsi qu'à une réévaluation de la subvention de compensation versée par la Ville destinée à couvrir les coûts de fonctionnement annuel du Carré Sainte-Maxime au regard des contraintes de fonctionnement imposées par la Ville.

## **ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS**

**6.1** Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**6.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**6.3** Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

**6.4** Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions.

**6.5** Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée

SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

#### **6.6 PACTE de transition écologique**

En cohérence avec le Cadre d'Actions et de Coopération pour une Transformation Ecologique (CACTE) du Ministère de la Culture auquel Le Carré Sainte-Maxime est soumis, la structure adhère au Pacte régional de transition écologique « Transitions en scènes », et s'engage à réaliser l'engagement méthodologique qu'elle doit mettre en œuvre sur la première année de la présente convention.

Au plus tard au terme de cette première année, le choix de 2 engagements thématiques devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des 2 engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention, des actions réalisées dans ce but.

Les modalités de mise en œuvre de ces engagements sont précisées dans le livret joint à la présente convention, dans sa version de novembre 2024 – annexe V.

A l'issue de la convention, la structure présente un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les actions réalisées.

### **ARTICLE 7 – COMMUNICATION**

**7.1** Le bénéficiaire assure dans le cadre de ses activités l'ensemble de l'édition et la diffusion des supports publicitaires des actions. Ces supports sont notamment les brochures, affiches et programmes ainsi que les parutions dans la presse, les messages radiodiffusés et tout autre moyen que le bénéficiaire estime nécessaire à la promotion de ses activités. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière obligatoire et lisible le logo de l'ensemble des partenaires de la présente convention ainsi que le nom de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national dont il bénéficie, sur tous les documents produits relatifs à la convention, et sur tous les supports de communication.

**7.2** Les partenaires publics valoriseront les activités du Carré. A cette fin, le bénéficiaire autorise ces partenaires à utiliser ses noms, logos et projets soutenus pour leur communication interne et externe.

**7.3** Les partenaires publics et le bénéficiaire s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de leur charte graphique intervenant au cours de la présente convention.

### **ARTICLE 8 – SANCTIONS**

**8.1** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner leversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**8.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**8.3** Les partenaires publics informeront le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

**8.4** En cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations prévues aux articles 6.4 (VHSS) et 6.5 (SIBIL) de la présente convention, l'administration, peut la mettre en demeure de se conformer à ces obligations dans un délai maximum de 6 mois. La mise en demeure est notifiée au dirigeant de la personne morale bénéficiaire. Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration du délai, l'administration peut prononcer la suspension ou le retrait de la subvention.

### **ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**9.1.** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi composé du président et de la direction du Bénéficiaire, des représentants des Partenaires publics signataires.

**9.2** Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine chaque fin d'année :

- la réalisation du programme d'actions et le bilan financier de l'année écoulée,
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- les orientations artistiques et culturelles de l'année à venir ainsi que le budget prévisionnel en rapport.

Et en fin de convention :

- l'autoévaluation présentée par la direction de la structure.

**9.3** L'évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**9.4.** Au plus tard 6 mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux Partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

## **ARTICLE 10 – CONTRÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS**

**10.1.** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur pièces et/ou sur place peut être réalisé par les Partenaires publics. Le Bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression des aides.

**10.2.** Les Partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que le total de leurs contributions financières n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les Partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de leurs subventions supérieures au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.4, ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 11- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant la fin de la convention et aux contrôles de l'article 10, et à une demande provenant du bénéficiaire qui sera examinée dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux scènes conventionnées d'intérêt national.

## **ARTICLE 12 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 13 – ANNEXES**

Les annexes I, II, III, IV et V font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 14 – SUSPENSION DE LA CONVENTION**

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par Valérie BORONAD, la directrice, elle est réputée suspendue au départ de celle-ci. La structure ne peut, dès lors, plus se prévaloir de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».

## **ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 16 – RE COURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Aix-en-Provence, le....., en ... exemplaires

Pour le bénéficiaire,  
La Directrice du Carré  
Mme Valérie BORONAD

Pour l'État, représenté par le Préfet de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Et par délégation  
Le Directeur régional des affaires culturelles,  
M. Edward DE LUMLEY

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Départemental  
M. Jean-Louis MASSON

Pour la Ville de Sainte-Maxime  
Le Maire  
Président de la Communauté de Communes du Golfe  
de Saint-Tropez  
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
M. Vincent MORISSE

Pour La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
représentée par son Président  
M. Renaud MUSELIER

**– ANNEXE I –**  
**LE PROGRAMME D'ACTION 2025 – 2027**

# LE CARRÉ OU L'ART DE LA JEUNESSE

« OUVERT AU MONDE ET SUR LE MONDE »  
PROJET DE SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL  
MENTION ART, ENFANCE, JEUNESSE

*Ce dossier est déposé dans le cadre d'une deuxième demande d'appellation Scène Conventionnée d'intérêt national, mention art, enfance, jeunesse. Il répond aux préconisations définies par le courrier de réponse de la Direction Générale de la Création Artistique émis en date du 11 juillet 2022, en signature de M. Christopher MILES.*

## SOMMAIRE

### I – UN PROJET ARTISTIQUE POUR LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES D'AUJOURD'HUI QUI CONSTRUIRONT LE MONDE DE DEMAIN

#### A – UN PROJET ARTISTIQUE « OUVERT AU MONDE ET SUR LE MONDE »

- 1/ Des artistes de référence de la scène nationale**
- 2/ Une programmation internationale exigeante et diversifiée**
- 3/ Une programmation pour penser le monde ensemble**

#### B- UN PROJET ARTISTIQUE EN MOUVEMENT

- 1/ Favoriser les écritures contemporaines**
- 2/ Proposer de nouvelles modalités de rencontre**
- 3/ Ouvrir de nouveaux espaces pour accueillir la représentation**
- 4/ Des focus pour accompagner la découverte**

#### C – LE SOUTIEN AUX ARTISTES ET À LA CRÉATION

- 1/ L'accompagnement des artistes**
- 2/ Une inscription active dans les réseaux professionnels**
- 3/ Coproduction, préachat et résidences : des prémices à aujourd'hui**

#### D – PORTER ET COMMUNIQUER LE PROJET ARTISTIQUE : LIBRE EXPRESSION D'UN THÉÂTRE EN PARTAGE

### II – UN PROJET CULTUREL POUR TRANSMETTRE ET FORMER UNE GÉNÉRATION ÉVEILLÉE

#### A. LA MÉDIATION COMME ART DE VIVRE

- 1/ Le socle du dispositif**
- 2/ Des langages scéniques à effet générationnel**
- 3/ Contemporanéité et nouveaux langages scéniques**
- 4/ Transversalité livre / spectacle vivant**

#### B - LA MÉDIATION EN MOUVEMENT : RÉINVENTER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- 1/ Des événements immersifs et participatifs : le jeune spectateur/acteur**
- 2/ Co-création, l'essor de constructions scéniques collaboratives – Le faire-ensemble**
- 3/ Le Carré immersif**
- 4/ « Blursday » – Histoire d'une web série à partager**
- 5/ La « Famille du Carré »**

## C - L'ÉLARGISSEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES PUBLICS, DES JEUNES PUBLICS ET DES PUBLICS JEUNES

**1/ L'élargissement territorial**

**2/ Le Carré Dedans / Dehors**

**3/ L'accès aux jeunes publics fragiles et empêchés**

**4/ L'accueil des publics défavorisés et la conquête des non publics**

**a) Accessibilité et facteurs d'empêchement**

**b) Les jeunes publics et les publics jeunes défavorisés**

## D - D'UN JEUNE PUBLIC ENTHOUSIASTE À UN PUBLIC JEUNE ENGAGÉ

### III – UN PROJET PARTENARIAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN MAILLAGE VERTUEUX ET ÉLARGI

#### A. RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LE TISSU LOCAL ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**1/ Un engagement reconnu au sein du bassin de vie, en interaction avec le positionnement de la ville**

**2/ Coconstruire avec les partenaires institutionnels**

#### B. UN MAILLAGE PROFESSIONNEL ET UNE CO-CONSTRUCTION VERTUEUSE AUX NIVEAUX DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

**1/ À l'échelle du Var**

**2/ À l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**3/ À l'échelle nationale et internationale**

#### C. LES MAILLAGES EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

**1/ Les partenaires éducatifs et périscolaires**

**2/ Les structures médico-sociales et caritatives**

### IV – LE CARRÉ, PORTEUR DE PROJET : UN ÉQUIPEMENT, UNE STRUCTURE, UNE ÉQUIPE, UN BUDGET, UN AVENIR...

#### A. L'ÉQUIPEMENT

#### B. LA STRUCTURE JURIDIQUE

#### G. UNE ÉQUIPE INVESTIE ET EN MOUVEMENT

#### D. UN BUDGET SAGRALISÉ, MAIS AU PLAFOND...

## V – SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART, ENFANCE, JEUNESSE – LE PROJET EN MARCHE

- A. L'ESSOR ET LA SAGRALISATION DU SOUTIEN À LA CRÉATION JEUNESSE
- B. UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE EN ROUTE
- C. JEUNES EN SCÈNE : L'ÉCOLE DE THÉÂTRE DU CARRÉ
- D. TOUJOURS PLUS OUVERTS AU MONDE ET SUR LE MONDE...
- E. LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA MÉDIATION ET DES PARTENARIATS ÉDUCATIFS
- F. UN FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CRÉATION JEUNE PUBLIC
- G. L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE : INITIER UNE GOOPÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ EN FAVEUR DE L'ACCÈS À LA CRÉATION JEUNESSE
- H. POUR UNE GULTURE RAISONNÉE ET EN CIRCUIT COURT : RÉINVENTER DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DIFFUSION DE LA CRÉATION JEUNE PUBLIC
- I. L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN SPECTACLE VIVANT DURABLE

## LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

## ANNEXES – LES CHIFFRES-CLÉ DE L'ACTIVITÉ

## PRÉAMBULE

En 2023, Le Carré a 15 ans. Il a déjà accompagné une génération d'enfants et une génération d'adolescents en route vers l'âge d'Homme.

Lorsque j'en ai pris la direction en 2008, l'équipement sortait de terre, isolé sur un territoire Est-Varois qui avait été longtemps stigmatisé par un déficit infrastructurel historique, une absence d'artistes et de compagnies professionnelles, un déficit majeur de pratiques culturelles. En écrivant un projet pour ce nouvel équipement, j'accompagnais un renouveau politique auquel j'ai eu la chance d'être dès le départ associée. Une nouvelle vision du territoire naissait. Celle d'un bassin de vie dont l'extraordinaire attractivité naturelle devait aller de pair avec de nouvelles ambitions artistiques et culturelles.

Embrasser ce territoire et y développer un projet artistique fort supposait de rencontrer, donner envie, susciter la curiosité, sensibiliser et former, évoluer ensemble pour faire vivre et grandir une proposition contemporaine exigeante dans un esprit de partage fidèle aux enjeux de la démocratisation. Géographiquement ouvert sur la Méditerranée, ce territoire méritait d'ouvrir ses horizons intérieurs : « Ouvert au monde et sur le monde » est devenu une clé de voûte d'un projet artistique intergénérationnel.

Ici comme ailleurs, la crainte de la montée des extrémismes face aux peurs identitaires, aux replis claniques et au rejet de la mondialisation favorisait l'appel d'air apporté par une politique culturelle véritable. Aussi ai-je avancé cette conviction que l'art et la culture sont porteurs de transformations sociales et participent à la construction d'un maillage social vertueux. Le temps validant l'expérience, j'ai pu mesurer les changements sensibles émanant des publics : l'essor de l'enthousiasme, de la curiosité et du désir.

Si la culture est ce que nous partageons collectivement, il nous appartient individuellement d'enrichir ce que nous mettons en partage. En tant que professionnelle de la Culture, je suis en charge de l'exigence, la qualité et la pertinence des contenus artistiques que je peux chaque jour apporter dans le creuset commun de ce bassin de vie, contribuant à la construction d'une société plus juste, plus riche, plus égalitaire et plus ouverte.

Dans le contexte de ce territoire, en 2008 tout comme aujourd'hui, les jeunes publics et les publics jeunes ont été et restent à mes yeux la première urgence, le premier endroit de la rencontre, les destinataires prioritaires. Car l'enfance et la jeunesse représentent un enjeu artistique, culturel et politique majeur. C'est ce qu'est venue rappeler la signature en septembre 2019 de la Convention pour la généralisation du parcours E.A.C. à 100% des enfants et des jeunes, objectif atteint avant d'être temporairement balayé par la conjoncture sanitaire et ses conséquences drastiques pour notre secteur d'activité.

Confrontés à la montée des extrémismes et aux fortes disparités économiques rencontrées au sein de ce bassin de vie, les enfants, les adolescents et les jeunes forment plus que jamais une promesse d'avenir que nous nous devons d'accompagner et de nourrir.

Ouvrir au monde et sur le monde ; placer l'enfance et la jeunesse au cœur des questionnements ; embrasser la diversité culturelle de notre époque ; bousculer les perceptions ; concevoir chaque jour l'art en partage comme générateur d'une expérience citoyenne ; rêver ensemble un monde renouvelé et renouvelable, équitable, pluriel, en mouvement et si possible durable : voilà quelques-uns des enjeux que nous nous devons de continuer à porter ensemble pour ce bassin de vie.

C'est ce que ce projet raconte...

Une histoire à vivre au quotidien pour les tout-petits, les enfants, les adolescents, les jeunes, mais aussi les plus grands.

## I – UN PROJET ARTISTIQUE POUR LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES D'AUJOURD'HUI QUI CONSTRUIRONT LE MONDE DE DEMAIN

Au-delà de la formation des publics de demain, « une éducation par l'art » et une « éducation à l'art » ont pour objectif fondamental de contribuer à l'éveil des consciences, de l'esprit critique et de la citoyenneté des enfants, des adolescents et des jeunes. Parce que le spectacle vivant favorise l'épanouissement, enrichit la culture personnelle, éveille la curiosité et stimule l'imaginaire, la création Jeune Public offre aux enfants le moyen d'exprimer leur sensibilité et de mieux appréhender le monde qui les entoure, formant autant de facteurs émancipateurs pour les aider à mieux grandir.

C'est ce à quoi nous nous sommes employés, dans la fidélité à une ligne éditoriale exigeante et des valeurs d'ouverture au monde qui ont constamment guidé mes choix programmatiques.

## A – UN PROJET ARTISTIQUE « OUVERT AU MONDE ET SUR LE MONDE »

En cohérence avec la ligne éditoriale en direction du tout public, un projet et une programmation pour les jeunes publics ne pouvaient s'envisager autrement à mes yeux qu'avec les mêmes diversité, exigence et qualité artistiques.

### **1/ DES ARTISTES DE REFERENCE DE LA SCÈNE NATIONALE**

Aussi était-il essentiel de présenter aux jeunes spectateurs les créations d'artistes de référence qui s'impliquent aujourd'hui dans des projets destinés aux enfants pour en faire de véritables enjeux de création. C'est notamment le cas de Joël POMMERAT (accueilli avec *Cendrillon*, *Pinocchio*, *Ça ira (1) Fin de Louis*, *Contes et légendes*, etc.), Emmanuel DEMARCY-MOTA, Fabrice MELQUIOT, José MONTALVO, Akram KHAN, Blanca LI, Kader ATTOU, David LESCOT, Etienne SAGLIO, Pauline BUREAU, Olivier LETELLIER ou Alexis ARMENGOL.

Ces formats scéniques sont souvent économiquement lourds, et font peser une contrainte budgétaire d'autant plus forte que le contexte structurel de l'économie du Jeune Public est pour les Théâtres fortement déficitaire, conjonction d'une accessibilité tarifaire volontariste et du respect de jauge réduites visant à garantir aux jeunes spectateurs les meilleures conditions pour voir et écouter.

## 2/ UNE PROGRAMMATION INTERNATIONALE EXIGEANTE ET DIVERSIFIEE

Cette même exigence programmatique supposait de présenter les créations de nombreux artistes internationaux, dans la même logique de cosmopolitisme où vient résonner la ligne éditoriale Tout public du Carré [33 à 40% des compagnies accueillies sont internationales].

C'est l'occasion « d'ouvrir au monde et sur le monde » en participant à éveiller et nourrir de jeunes esprits en construction de leur représentation du monde et d'eux-mêmes à travers la rencontre d'œuvres d'artistes étrangers porteurs de leur expression singulière d'un ailleurs et d'une altérité (Inne GORIS, Mochélan, Need Company, Andy MANLEY et Gill ROBERTSON, Ambulo train Theatre, Collectif Wow !, Groupe acrobatique de Tanger, etc.).

## 3/ UNE PROGRAMMATION POUR PENSER LE MONDE ENSEMBLE

« Ouvrir au monde et sur le monde » suppose conjointement d'ouvrir des espaces de pensée en abordant, dès les plus jeunes âges, des thématiques venant questionner le monde d'aujourd'hui et soulever une réflexion autour de problématiques sociétales, comme la question du genre (*Elle pas princesse, Lui pas héros* – Théâtre de Romette ; *Dormir 100 ans* – La Part des Anges...), les dérives sectaires (*Braises* - artefact), le rapport à l'environnement et à l'écologie (*Pop up garden* – TPO, avec la participation exceptionnelle de Gilles Clément, *Légendes* - Kelemenis & Cie), ou encore la différence (*Vilain !* – Théâtre à Cru ; *Luce* – Marizibill ; *Simon La Gadouille* – Théâtre du Prisme, etc.).

En ce sens, je suis attentive à accueillir des artistes qui, dans leurs processus d'écriture et leur rapport à la forme, apportent un travail de questionnement et de réflexion sur le monde et pourront entrer en interaction avec les jeunes spectateurs, durant et autour de la représentation, pour les aider à se situer et à décrypter la société qui les entoure.

Au total, c'est en moyenne 60 à 80 représentations dédiées aux Jeunes Publics qui sont proposées chaque saison.

## B- UN PROJET ARTISTIQUE EN MOUVEMENT

Éveiller les esprits, développer l'esprit critique, rencontrer le monde d'aujourd'hui, c'est aussi défendre le renouvellement et la contemporanéité des formes ; c'est ouvrir à de nouvelles esthétiques, solliciter parfois de nouveaux champs perceptifs, bousculant un mode de pensée linéaire.

## 1/ FAVORISER LES ECRITURES CONTEMPORAINES

Aujourd’hui, les formes artistiques tendent à devenir hybrides : pluri et transdisciplinaires, dotées d’écritures devenues plurimédia et transmédia. Elles se construisent dans un processus d’écritures plurielles où se maillent au plateau écritures narrative, plastique, numérique, chorégraphique et/ou circassienne. Mêlant les langages scéniques et leurs vocabulaires, elles peuvent proposer une pensée en arborescence plutôt que linéaire, simultanée plutôt que séquentielle.

Les jeunes spectateurs disposent naturellement d’une flexibilité mentale et émotionnelle qui facilite leur immersion dans l’univers sensible d’un créateur déployant ces nouveaux processus de création et ces univers esthétiques pluriels, comme ceux d’Alexis ARMENGOL ou de Marie LEVAVASSEUR. Une pensée en étoile, traitant simultanément des actions et informations plurielles, est également le propre des nouvelles générations dont la culture d’écran modifie progressivement le comportement cognitif en entraînant les enfants et les jeunes à traiter plusieurs tâches en même temps.

## 2/ PROPOSER DE NOUVELLES MODALITES DE RENCONTRE

Renouveler, c’est aussi réinventer les modalités de rencontre. Ouvrir l’espace scénique en perçant le fameux « 4<sup>ème</sup> mur » du Théâtre. Inviter l’interactivité et la participativité au cœur de la représentation, et en rendre le jeune spectateur acteur (TPO, Collectif I am a bird now / Cie D’à Côté, etc.). L’émotion et la mémoire de l’évènement sont renforcées par l’engagement physique du jeune spectateur dans l’acte scénique.

## 3/ OUVRIR DE NOUVEAUX ESPACES POUR ACCUEILLIR LA REPRESENTATION

C’est aussi inviter le spectacle vivant là où on ne l’attend pas, dans des espaces non dédiés, créant une nouvelle relation de grande proximité et de nouvelles expériences partagées : installés dans des hamacs et chaises longues (*Nokto* – Raoul LAY) ou autour d’une table de fête (*Le Voyage de Mirian Frisch* – Linda BLANCHET, *Les Métamorphoses* – Malte SCHWIND), déambulant dans tous les espaces du Théâtre (cf. *infra*, Les Nuits Singulières du Carré), intervenant par surprise dans une salle de classe ou encore en mouvement, à la suite des interprètes progressant à travers les espaces ouverts d’un établissement scolaire (*Askip* – Begat Theater...).

## 4/ DES FOCUS POUR ACCOMPAGNER LA DECOUVERTE

Renouveler, c’est aussi réinventer des focus participatifs ouvrant sur des champs disciplinaires différents. J’ai initié chaque saison des focus à destination des familles qui déploient, autour de représentations, un dispositif festif, convivial et ludique.

Pendant deux ans, une semaine du conte a permis de multiplier les formats et de réinventer des relations de grande proximité en mêlant les formes théâtrales au plateau avec des contes itinérants allant à la rencontre des jeunes habitants et de leurs familles, à domicile et dans l'espace public. Deux années de focus marionnettes ont conduit à déployer cet art auprès des jeunes spectateurs et des plus grands, en associant aux représentations au plateau des formes immersives dans l'espace public grâce aux implantations des marionnettes foraines, géantes et ludiques, de La Toupine. De nouveaux Focus dédiés au clown contemporain ont permis d'introduire des formes performatives et participatives en association aux représentations au plateau.

Chaque saison, ces focus viennent réinventer et diversifier les modalités d'accès à un champ disciplinaire, élargissant les jeunes publics et les publics familiaux.

## C – LE SOUTIEN AUX ARTISTES ET À LA CRÉATION

### 1/ L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES

Dans le contexte économique et sociétal actuel, il apparaît plus que jamais évident que les artistes aient besoin d'une relation de confiance et de qualité avec les Théâtres. Outre le soutien financier et la mise à disposition d'espaces de création, les équipes artistiques nécessitent également la construction d'un dialogue mutuel et durable autour de leur structuration, leurs projets de création et les enjeux économiques attachés.

Quoique très attentive à la création nationale et internationale, je porte une vigilance particulière aux compagnies régionales et départementales émergentes ou en développement, tout spécialement dans la création Jeune Public. Ce travail de repérage et de suivi des créations se fait en dialogue constant avec les autres théâtres de la région pour s'efforcer d'apporter un soutien d'autant plus fort qu'il sera partagé.

En effet, outre une écoute, un suivi et un partage d'expérience bilatéral avec les artistes et compagnies accompagnés, il est d'autant plus important aujourd'hui que les structures culturelles collaborent pour mutualiser et renforcer le soutien apporté aux artistes, notamment en production et diffusion.

### 2/ UNE INSCRIPTION ACTIVE DANS LES RESEAUX PROFESSIONNELS

Aussi, depuis 2013, Le Carré est fortement investi dans le réseau LA TRIBU réunissant sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur des opérateurs culturels impliqués dans la diffusion et l'accompagnement de la création Jeune Public. Membre du bureau depuis 2017 et réélue pour un nouveau mandat en 2020, j'ai participé à nourrir une réflexion commune définissant la charte des missions et la structuration du réseau, à proposer de nouvelles initiatives collectives, à élargir et partager une veille artistique, à accompagner d'autant plus activement

les équipes que nous pouvions agir à plusieurs aussi bien dans la production que dans la diffusion des œuvres.

De même, depuis 2016, Le Carré prend une part active à la collaboration mise en œuvre au cœur du réseau Traverses [association de structures de diffusion pluridisciplinaire et d'accompagnement de la création en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30 membres en 2021, 3 projets de création annuels soutenus à hauteur de 15000 EUR] où Philippe BORONAD, co-directeur artistique, siège au Comité de direction.

### **3/ COPRODUCTION, PRECHAT ET RESIDENCES : DES PREMICES A AUJOURD'HUI**

Pour initier un soutien à la création régulier et institutionnalisé, j'ai d'abord défendu une forte implication dans les réseaux professionnels régionaux LA TRIBU (création Jeunesse) et Traverses. Le Carré a ainsi apporté chaque année - et continue à apporter - un soutien en coproduction à au moins deux projets dont un projet Jeune Public, systématiquement diffusé au Carré à sa création.

J'ai également vigilante à fournir un soutien en trésorerie aux compagnies en création via un apport en numéraire versé en amont des productions ou des reprises de production. A cette fin, environ une dizaine de créations par exercice font l'objet de préachats.

J'ai également veillé autant que possible à apporter aux équipes la mise à disposition d'espaces de travail associés à des moyens techniques : assistance à la création lumières et / ou sonores (grâce à la collaboration des équipe techniques son / lumières du théâtre), mise à disposition de régisseurs, parc de matériel. De 2009 à 2020, une à deux compagnies ont été annuellement accueillies pour des temps de résidence au plateau. Ces temps de résidence ont permis de réinscrire une permanence artistique autour de la création. Y ont été associées des actions d'éducation artistique et culturelle.

Au cours du temps, nous avons également assisté des compagnies Jeunes Publics naissantes, originaires du territoire et de la région, comme La Robe à l'envers, Des trous dans la tête, la Compagnie Septembre et le groupe musical Pioli qui ont été diffusés au Carré aux prémisses de leurs parcours, avec une mise à disposition de temps d'accueil technique et de partages de regard. J'ai veillé à leur apporter une écoute attentive et un échange sur la construction de leur parcours, ainsi qu'une contribution aux actions d'E.A.C. du Théâtre dont la rémunération est souvent économiquement vitale pour des compagnies émergentes en tout début de parcours.

Cette présence artistique a permis d'instaurer une porosité bénéfique entre artistes, habitants, partenaires éducatifs et équipe du Théâtre autour des processus de création.

Ouverture des chantiers de création, multiplicité des occasions de rencontres, conduite d'actions culturelles dans et hors les murs ont contribué à tisser une relation essentielle entre artistes et bassin de vie.

Inscrire Le Carré dans une démarche de demande d'appellation Scène conventionnée d'intérêt national m'a permis, depuis 2020, de très fortement renforcer et légitimer le soutien financier et l'accueil en résidence en direction de la création Jeunesse :

- ◆ Institutionnalisation de périodes de résidences de création pour 3 compagnies par an *a minima*, avec une prise en charge intégrale des frais de l'équipe accueillie (hébergement, repas, transports...), une mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre (fixe et intermittente) et du plateau équipé ;
- ◆ Sacralisation d'un budget de coproduction dédié à la création jeunesse (20 000 EUR / an) ;
- ◆ Accompagnement actif des créations soutenues.

Le soutien à la création est donc à ce jour ancré au cœur du projet artistique du Carré et sacré. Les contenus en seront plus amplement développés ci-après [cf. *infra V – A et ANNEXES*].

## D – PORTER ET COMMUNIQUER LE PROJET ARTISTIQUE : LIBRE EXPRESSION D'UN THÉÂTRE EN PARTAGE

La communication est devenue aujourd'hui un vecteur de force du projet artistique des structures et des relations aux publics. Ludique, ouverte, interactive et décomplexante, la communication du Carré n'informe plus (seulement). Elle incarne en premier chef le projet artistique et en porte le contenu, notamment par une identité visuelle forte, des baselines établissant les valeurs et leitmotivs du projet (« ouvert au monde et sur le monde », « rester éveillés », etc.). Une politique de communication volontaire suppose d'accorder une vigilance particulière à la lisibilité du projet et l'accessibilité des contenus (éviter le quant-à-soi de la Culture).

La communication doit venir ouvrir des fenêtres sur l'actualité du Théâtre : « Au Carré et nulle part ailleurs ! », le visible (les spectacles), mais aussi le souterrain (le travail des équipes, l'EAC, les résidences ...), le frontstage et le backstage...

J'ai aussi souhaité que la communication du Carré soit une communication qui inclut l'autre (public, artiste, enseignant...) et mette en partage, qui collabore et co-construise. Qu'elle recherche la participation active de son récepteur, devenant à son tour émetteur et passeur. L'interaction et le dynamisme d'une communication ouverte, continue, connectée et en temps réel sont tout spécialement essentiels en direction des jeunes publics et des publics jeunes, tranches de population numériquement très actives.

En ce sens, la communication du Carré a intégré très tôt les nouveaux outils numériques pour renouveler la relation aux publics, notamment via les médias sociaux. L'avènement de ces nouveaux médias a permis de travailler à dépoussiérer une image du spectacle vivant, perçue par les non-publics et les publics jeunes comme vieillissante. Plus généralement, les outils numériques permettent d'accroître fortement le partage, le temps réel et la participativité. Ils contribuent aujourd'hui très naturellement à l'accessibilité, la visibilité et l'attractivité des actions d'un Théâtre. En développant le partage, ils rendent la communication plus spontanée, simple et légère, et facilitent la démarche du jeune spectateur.

En amont, en aval, ou parallèlement à la programmation, la communication numérique ouvre également le terrain d'une expérience à vivre et à penser autour de la découverte et du partage des œuvres, des artistes et des actions. Elle permet d'impulser des dispositifs de sensibilisation, le spectateur s'inscrivant de plus en plus dans une démarche de prise de contact préalable avec l'œuvre, l'artiste programmé et les thématiques de la soirée. Il est également à noter les réactions spontanées des publics sur les réseaux à l'issue des spectacles, pour réagir, questionner ou interpréter. Grâce à ces échanges et cet engagement du public via les réseaux, s'est établie et fédérée au cours du temps une véritable communauté.

Face à la popularité et à l'essor des retransmissions vidéo, les événements du théâtre sont également captés, mis en ligne et partagés en temps réel, reliant explicitement programmation et actions de médiation, floutant les frontières acteurs / spectateurs (incluant notamment des retransmissions live des Nuits Singulières du Carré, du Carré Immersif, etc.) tout en élargissant la visibilité.

Les outils numériques ont également commencé à ouvrir de nouvelles voies de création que la longue fermeture de nos Théâtres, dans le cadre de la crise sanitaire, nous a conduits à repenser et encourager (cf. *infra*, la websérie du Carré « Blursday » ; le projet « Photo de famille »...).

Globalement, cette nouvelle dynamique de communication sur laquelle réfléchissent et innovent beaucoup de nos structures aujourd'hui participe fortement à renouveler, élargir et rajeunir les publics, ouvrir le quatrième mur du Théâtre, favoriser l'accessibilité du spectacle vivant et construire un vivre-ensemble quotidien sur lequel je reviendrai plus avant.

## II – UN PROJET CULTUREL POUR TRANSMETTRE ET FORMER UNE GÉNÉRATION ÉVEILLÉE

Tout projet culturel est par nature un projet politique et social si l'on est convaincu que la culture est un vecteur de transformation sociale et qu'elle participe à la construction d'une société.

Dès l'origine du projet, parce que Le Carré ouvrait au sein d'un bassin de vie sans antériorité de pratique, la médiation, et tout particulièrement l'éducation artistique et culturelle, s'est inscrite pour moi au cœur d'une démarche forte de démocratisation culturelle, de construction, d'élargissement, de formation des publics et, avant tout, des jeunes publics. Un engagement fort et inventif en médiation permet à mon sens non seulement de défendre l'idée d'une égalité d'accès à la culture, mais aussi et avant tout d'une qualité d'accès : accompagner la fréquentation du spectacle vivant d'une culture de partage, d'une lecture fine et approfondie de l'œuvre, d'une expérimentation artistique personnelle, d'un éveil sensible des consciences à des champs esthétiques nouveaux et aux questionnements posés par les artistes sur le monde d'aujourd'hui et de demain.

Pour faire tomber les barrières symboliques et échapper aux *a priori* d'élitisme - tout particulièrement répandus sur un territoire de primo-publics – je souhaitais engager le Théâtre dans la vie locale et penser une démarche de proximité novatrice en direction des habitants. En ce sens, cet équipement devait devenir un lieu de vie et d'expérimentation, un lieu de sorties et de découvertes, un lieu de rencontres et de convivialité, afin que les notions de plaisir et d'ouverture favorisent la fréquentation du spectacle vivant, facilitent l'acquisition de nouveaux comportements à l'égard de la création contemporaine et construisent des liens sociaux vertueux autour de nouvelles pratiques culturelles.

### A. LA MÉDIATION COMME ART DE VIVRE

Posée dès les prémisses du projet non seulement comme une impérative nécessité mais avant tout comme une philosophie d'action, la médiation et tout particulièrement l'éducation artistique et culturelle ont valorisé la mise en place de flux d'échanges construits autour de la création artistique, dans un esprit d'expérimentation, d'immersion, de participativité et d'interactivité artistes / œuvres / jeunes publics et public jeunes.

Cet objectif a supposé de collaborer activement avec les établissements scolaires et universitaire de tout le bassin, premiers destinataires historiques et premiers enjeux d'un travail de médiation de terrain.

### **1) LE SOCLE DU DISPOSITIF**

Pour que chaque élève devienne un spectateur actif et désirant, se familiarise avec le monde de la création artistique, développe son jugement esthétique et son esprit critique, appréhende le spectacle comme une pratique artistique en mouvement et en intelligence avec notre temps a fondé la volonté d'accompagner systématiquement la programmation jeunes publics par une éducation artistique et culturelle complète favorisant les meilleures conditions de rencontre des jeunes avec la pratique et l'œuvre.

Le dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle mis en place a inclus un large éventail d'actions traditionnelles :

- La construction de parcours de jeunes spectateurs autour d'une programmation régulière, exigeante et pluridisciplinaire (en temps scolaire et hors temps scolaire) ;
- La conception d'actions culturelles sur mesure en co-construction avec les enseignants et/ou les chefs d'établissement ;
- L'accompagnement permanent des enseignants et partenaires périscolaires (présentations de saison dédiées, stages Culture à portée de la main aujourd'hui en mutation, assistance au montage des projets pédagogiques, fourniture de supports numériques...) ;
- La conduite d'interventions artistiques à valeur pédagogique *in situ* ou hors les murs pour accompagner la lecture des œuvres et décrypter les codes et langages scéniques ; l'organisation de rencontres systématiques avec les équipes artistiques pour partager un regard, un questionnement et une lecture de l'œuvre ;
- L'offre de stages et ateliers de pratique réguliers et pluridisciplinaires, *in situ* ou dans l'établissement scolaire partenaire ;
- L'élaboration de « choco-philo » animés par une philosophe autour des thématiques abordées par une œuvre, dans une démarche réflexive, adaptée aux différentes tranches d'âge et fondée sur l'interactivité, la co-construction et le dialogue ;
- La mise en place de visites du théâtre (jeux de piste pour les plus jeunes) associées à la découverte des métiers artistiques et techniques du spectacle vivant...

### **2) DES LANGAGES SCENIQUES A EFFET GENERATIONNEL**

J'ai également souhaité que la programmation en direction des très jeunes publics, des jeunes publics et des publics jeunes inclue des thématiques et des langages qui facilitent l'apprehension des codes d'accès à la culture grâce à un effet de proximité générationnel (multi média, slam, musiques actuelles, hip hop, etc).

Les créations multimédia et numériques s'inscrivent notamment dans les champs perceptifs naturels des jeunes générations, immergées dans la montée en puissance de la culture d'écran [*L'effet papillon* - Mylène BENOÎT, travail chorégraphique sur les postures du corps dans les jeux vidéo et la création d'avatars, *Même Pas morte* - Judith DEPAULE, création d'un personnage numérique en relation interactive aux acteurs, *Cinématique de la chute* - Adrien MONDOT, danse et arts numériques, *Agamemnon*, Arnaud CHURON et D'de KABAL, croisant tragédie grecque, slam et hip hop, *J'avance et puis j'efface* - Alexis ARMENGOL, inspiré du manga, *La Belle et la bête* - Cie canadienne LeMieuxPilon / Théâtre du Nouveau Monde aux créations numériques holographiques, etc. ]

La programmation en direction des publics familiaux a pris le relais sur les mêmes axes croisant nouvelles écritures et thématiques, incluant également le champ du nouveau cirque, du clown contemporain et de la magie nouvelle.

### **3) CONTEMPORANEITE ET NOUVEAUX LANGAGES SCENIQUES**

Plus spécifiquement, je me suis tout particulièrement engagée dans la sensibilisation des jeunes publics aux processus de création et aux nouveaux langages scéniques en privilégiant l'écriture contemporaine, les dramaturgies plurielles et la transdisciplinarité :

- Ateliers d'écriture conduits par des auteurs invités (Fabrice MURGIA, Karine SERRES, Catherine VERLAGUET, etc.) ;
- Ateliers de sensibilisation aux processus d'écritures scéniques (dramatiques, chorégraphiques, circassiennes, musicales) d'artistes invités chaque saison ;
- Découverte des processus de création à travers l'ouverture des plateaux de répétitions et des filages ;
- Installations, performances, expositions et projections en libre accès en transversalité avec la programmation.

### **4) TRANSVERSALITE LIVRE / SPECTACLE VIVANT**

La présence au sein du même équipement d'un Théâtre et d'une Médiathèque m'a également permis de développer une forte transversalité entre la scène et le livre.

Ont été notamment mis en place :

- Une programmation de lectures pluridisciplinaires en direction du Jeune Public et du public familial proposées par des compagnies régionales (« Du livre à la scène : les lectures animées du Carré »),
- Une mise en valeur par les bibliothécaires de fonds documentaires thématiques en lien avec la programmation et accueil conjoint des classes dans un parcours concerté « livre / spectacle vivant »,

- Un croisement des classes en immersion avec la Médiathèque à travers une intervention d'une bibliothécaire autour du texte ou des thématiques abordées par le spectacle proposé,
- Des interventions d'auteurs en direction du jeune public (Karine Serres, Catherine Verlaguet...)

L'ensemble de ce dispositif éducatif a généré la construction rapide de cursus spécifiques dans les établissements partenaires, depuis l'école primaire jusqu'au lycée (classes en immersion au 1<sup>er</sup> degré, classes en projet au collège, option Théâtre au lycée dans l'attente de l'ouverture d'une spécialité).

## B - LA MÉDIATION EN MOUVEMENT : RÉINVENTER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Convaincu que l'exercice du service public de la Culture sur ce territoire nécessite le développement de relations de grande proximité et la création d'un maillage étroit, nourri et renouvelé entre artistes / jeunes publics / tout public / équipe du théâtre / partenaires et monde éducatif, j'ai favorisé l'accueil et l'accompagnement d'artistes dont le travail se conçoit en lien étroit avec le bassin de vie afin de créer une intimité forte entre création et habitants.

Le travail artistique permet alors d'établir un dialogue intime entre artiste et spectateur en construisant un « vivre ensemble », un « faire ensemble » (éducation, transmission, actions participatives) et un « créer ensemble » (projets de coréalisation).

### 1) DES EVENEMENTS IMMERSIFS ET PARTICIPATIFS : LE JEUNE SPECT/ACTEUR

La création des « Nuits Singulières » du Carré a eu pour objectif de concevoir, scénographier et mettre en scène des événements artistiques inédits et sur mesure ayant pour vocation de brouiller les frontières acteurs / spectateurs. Conçu autour d'un spectacle accueilli au cours de la soirée, le contenu de chaque Nuit Singulière du Carré est unique, construit en relation avec la thématique, l'œuvre, l'artiste dont l'univers est mis en lumière et est décliné tout au long de la Nuit. Pluridisciplinaire, combinant des expériences artistiques multiples, chaque Nuit Singulière se présente donc comme une aventure artistique collective, inédite et précieuse, composée dans un vivre-ensemble et un créer-ensemble unissant publics et artistes au cœur d'un événement festif de grande ampleur.

Alors que tout l'espace du Carré se transforme en plateau, des performances immersives et participatives intègrent aux dispositifs de chaque Nuit Singulière les jeunes spectateurs et les publics jeunes, principalement issus soit des classes en projet des établissements partenaires, soit de structures périscolaires partenaires.

Pour ces jeunes spectateurs, les Nuits Singulières permettent ainsi d'offrir une finalité festive et valorisante au travail préparatoire mené en ateliers : écriture de dialogue ou scénario, jeu théâtral, expression corporelle ou chorégraphique, performances... Intégrés au dispositif scénique de chaque Nuit, les jeunes spectateurs/acteurs interviennent dans les différents espaces du Théâtre (grand hall, parvis, mezzanine, petite salle...) devant un large public.

La très forte participativité et l'engouement de toutes les catégories de publics pour Les Nuits Singulières du Carré témoignent du vecteur fédérateur qu'ont représenté ces nouvelles expériences artistiques participatives fondées sur le sens de la convivialité, de la fête, de la découverte et du partage. Une expérimentation constitutive de moments de mémoire et d'actes fédérateurs.

D'autres rendez-vous participatifs et immersifs ponctuent la saison, reflétant le même esprit d'expérimentation et de partage ludique : « Les expériences inédites à vivre » (*Et si on s'amusait ? ; Immortalisez le réveil du clown en vous !*) qui s'adressent spécifiquement à un public familial et proposent de partager une expérimentation artistique au cœur d'un dispositif particulier, en lien avec un spectacle et une équipe artistique ou « Les capsules 2.0 » qui proposent à chaque spectateur de devenir auteur, concepteur et héros d'une expérience immersive en face à face caméra.

## 2) CO-CREATION, L'ESSOR DES CONSTRUCTIONS SCENIQUES COLLABORATIVES – LE FAIRE-ENSEMBLE

Dans le même esprit d'expérimentation, de participativité et de partage, j'ai favorisé l'accueil de projets pour lesquels les artistes souhaitaient développer une forte porosité entre interprètes professionnels et habitants, notamment en expérimentant des processus de création croisant professionnels et publics amateurs et offrant des partages d'expérience artistique uniques, en particulier en direction des jeunes publics et des publics jeunes. « Un Théâtre dont vous êtes (aussi) l'acteur... »

En ce sens, Joël POMMERAT a marqué durablement les publics par son appel aux spectateurs amateurs ou simplement amoureux de Théâtre, invités à intégrer ses « Forces vives » à l'occasion des représentations de *Ça ira (1) Fin de Louis* au Carré. Durant une semaine préparatoire, la Compagnie Louis Brouillard a dispensé une formation théâtrale à ces spectateurs promus acteurs qui ont répété aux côtés des acteurs professionnels pour participer *in fine* aux deux représentations jouées à l'issue. Cet apprentissage artistique unique, impliquant une immersion active et radicale dans une création théâtrale d'une durée de 5h30, a offert aux acteurs et actrices jeunes des « forces vives » une expérience inouïe et inoubliable.

Le Théâtre Alicante, expérimentant un processus de théâtre participatif entre stage de pratique et représentation professionnelle, a également proposé une expérience similaire en intégrant de jeunes amateurs aux côtés de comédiens et musiciens professionnels pour une représentation d'*Intermezzo* précédée de deux semaines de travail de création au plateau.

Pour les jeunes et très jeunes publics, La Cie TPO a poursuivi une recherche artistique fondée sur l'interactivité et la participativité des enfants amenés à interagir au plateau avec les danseurs.

Enfin, dans le même esprit, le mois de juin a été dédié à l'accueil des croisements entre professionnels et pratiques amateurs. Le Carré met alors à disposition un véritable accueil professionnel au plateau : mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre, création lumières, regard d'un metteur en scène professionnel, échanges avec la direction artistique lors des filages. A cette période, les jeunes spectateurs des classes en projet ainsi que l'ensemble des structures périscolaires et associatives du territoire peuvent présenter aux publics les workshops résultant du travail mené tout au long de la saison. Ils sont accompagnés par des intervenants professionnels tout au long de cet événement dédié : « Les levers de rideaux amateurs du Carré. »

### 3) LE CARRE IMMERSIF

Le projet « Le Carré Immersif » a vocation à créer une rencontre intime, sensible, singulière et dynamisante avec le spectacle vivant. Le principe est à la fois immersif et participatif : Le Carré accueille ainsi en ses murs au cours de la saison quatre classes du premier degré, en totale immersion, soit un mois entier consacré au Carré immersif chaque saison.

Chaque classe vit pendant une semaine chacune, à temps complet, au rythme de la création. Sortis du cadre scolaire habituel, les élèves, immergés dans les murs et la vie du théâtre sont naturellement beaucoup plus réceptifs. Ils vivent avec les équipes, au rythme du théâtre. Pour chaque semaine d'immersion, est conçu un programme pédagogique en lien direct avec la création Jeune Public présentée aux élèves en fin de semaine. Au programme : ateliers sur-mesure, mises en situation, décodage de la pièce et rencontre avec les équipes, accès aux répétitions. Données par des artistes, les interventions pluridisciplinaires sont adaptées au niveau de chaque classe, ainsi qu'aux thématiques de l'œuvre.

Le succès obtenu par Le Carré immersif auprès des jeunes publics est très fort. L'immersion représente pour chacun d'eux une expérience de vie et une découverte des arts de la scène marquantes dans leur cursus d'apprentissage. Selon les enseignants, cette expérience est un vecteur fédérateur de la classe puissant et durable. La plupart des enfants qui ont participé aux classes en immersion optent, par la suite, pour un parcours scolaire dans des classes à projet artistique.

#### 4) « BLURSDAY » – HISTOIRE D'UNE WEB SERIE A PARTAGER

Durant les périodes de fermeture du Théâtre dans le cadre des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie, nous avons cherché à nourrir et réinventer une relation artistique aux publics. En ce sens, nous avons tourné des interviews d'artistes en résidence, ainsi que treize épisodes d'une web-série ludique dont des artistes partenaires du Théâtre et l'équipe du Carré ont été les protagonistes : *Blursday* (« jours troubles »), sous-titré *Fantasmes et angoisses d'un confinement...* Ce tournage a été diffusé sur les médias sociaux et le site du Théâtre. Plus de 17000 spectateurs virtuels sont venus interagir avec cette version humoristique et décalée de l'expérience d'un confinement vue à travers un plateau de théâtre, re-tissant du lien artistique et social en une période où le maillage culturel était fortement distendu sur le territoire comme partout en France.

Pour partager et transmettre, j'ai souhaité ouvrir cette aventure aux élèves des classes en projet en les intégrant à cette expérience inédite de tournage. Une proposition qui a suscité un rapide enthousiasme des partenaires éducatifs du Théâtre, aussi bien dans le 1<sup>er</sup> que le 2<sup>nd</sup> degré. Des ateliers de tournage ont été programmés pour permettre à de jeunes acteurs en herbe de venir ajouter de nouveaux épisodes à la série *Blursday*.

#### 5) LA « FAMILLE DU CARRE »

Touchée par les mots de notre chargée de mission spectacle vivant (Éducation Nationale) - « Le Carré, c'est notre famille ! » - j'ai été troublée par la qualité du lien affectif entretenu entre les jeunes spectateurs, les publics familiaux, les partenaires éducatifs et notre Théâtre.

Par suite, je me suis interrogée sur ce qui tisse la vie d'un Théâtre. Sans doute la création d'un maillage de protagonistes investis dans une relation empathique et vertueuse qui allie art et expérience vécue, culture et appartenance. Aussi ai-je souhaité mettre en lumière ce lien spécifique, participant de la trame profonde du projet artistique.

La notion de « Famille » avait intégré le projet...

J'ai souhaité proposer à tous les publics, mais avant tout aux jeunes spectateurs des classes accueillies, de partager à travers une expérience-photo leur parcours et leur vécu singuliers à travers chaque saison du Théâtre. Chaque classe, chaque famille ou spectateur individuel, ont pu proposer les photos des expériences vécues, notamment au cœur des Nuits Singulières, et les publier sur les réseaux sociaux du Théâtre. Parallèlement, nous avons confié pour mission à notre photographe partenaire de saisir ces moments de vie en traversant chaque événement. Une rétrospective commune a été projetée en clôture de saison.

Conçue autour de la consécration du vivre-ensemble et du partage d'expériences, à la fois installation physique au sein du théâtre et dispositif numérique mis en ligne sur les médias sociaux, cette rétrospective intitulée « Photo de famille » témoigne.

Œuvre de mémoire, elle met en lumière la participation de chacun, la valeur du lien créé, les temps partagés autour de la relation artistique et humaine construite au long des saisons. Le théâtre, lieu d'un vivre-ensemble et d'un créer-ensemble artistique et social...

## C - L'ÉLARGISSEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES PUBLICS, DES JEUNES PUBLICS ET DES PUBLICS JEUNES

Même si le processus de médiation relève, sur le fond, des compétences culturelles apportées par les artistes et les équipes du théâtre, le rôle fondamental de passeur revêtu à nos côtés par le monde éducatif vaut d'être signalé. En effet, la mise en place et le succès croissant du dispositif éducatif qui a été développé en partenariat avec les établissements scolaires, l'implication du corps enseignant aux côtés de l'équipe du théâtre et des artistes, ont permis de jouer un effet levier en faveur de nouvelles pratiques culturelles au sein d'un large bassin de vie : par porosité, en deux à trois saisons, de nouvelles pratiques de spectateurs se sont largement diffusées au sein des familles qui se sont mises à fréquenter régulièrement le théâtre, les enfants entraînant leurs proches au cœur de ce mouvement. Par synergie, la participation des enfants, des adolescents et des jeunes aux actions du théâtre a suscité un intérêt de leur environnement familial pour le projet artistique et la programmation, fédérant des publics intergénérationnels – grands-parents, amis, familles élargies – et renforçant le métissage des publics. Notamment parce qu'au-delà de la rencontre de l'œuvre, la sortie au spectacle constitue une expérience collective positive. Ainsi, offrir des représentations de spectacles vivants aux plus jeunes c'est placer la relation entre les enfants et les adultes qui les accompagnent dans un partage émotionnel qui ouvre à l'échange.

Néanmoins, dans l'esprit d'un service public de la Culture, la préoccupation de l'égalité d'accès et de la diversité des publics est demeurée pour moi constante. Elle me conduit toujours à rechercher à élargir les frontières de notre action en faveur des jeunes publics, non seulement territorialement, mais aussi en incluant les publics fragiles, empêchés et les non-publics.

### 1) L'ELARGISSEMENT TERRITORIAL

Un an avant l'ouverture du Carré au public, j'ai travaillé à la mise en place de partenariats forts avec les établissements scolaires sur un large bassin géographique, en rencontrant systématiquement tous les chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, les équipes d'enseignants, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la direction culturelle du Rectorat. J'ai ainsi développé des relations partenariales au sein de la circonscription, mais aussi avec des établissements situés en dehors qui étaient soit géographiquement proches (Roquebrune sur

Argens, Les Issambres...), soit par la suite demandeurs d'actions singulières que Le Carré était seul à proposer (Lycée du Muy, Collège de Puget sur Argens).

Cette prise de contact directe, des stages de formation des enseignants et l'explicitation de notre rôle en tant que structure culturelle dans la mise en place d'une politique d'EAC partagée ont posé le socle du dispositif dédié aux publics scolaires.

A ce jour, Le Carré accueille des élèves de l'ensemble des établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré de tout le bassin, à l'exception de villes très excentrées de la circonscription (Le Lavandou, à 41km).

Avec une moyenne de 50 représentations par an dédiées aux Jeunes Publics et environ 200 heures d'EAC associées, 8 à 10 000 jeunes spectateurs sont accueillis chaque saison sur un total de 23 000 spectateurs, soit 35 à 45% de l'audience public annuelle.

Un des freins à l'extension de notre action en faveur du jeune Public demeure encore à ce jour l'absence d'une politique de prise en charge du transport scolaire à l'échelle de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, ce qui laisse les établissements scolaires en proie à des situations très inégalitaires quant à l'absorption des coûts de transport (variabilité de la distance, variabilité de l'aide à la prise en charge, variabilité des ressources propres...). L'une des perspectives de l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National, mention art, enfance, jeunesse, sollicité ici serait de permettre d'officialiser un champ d'action à l'échelle de la Communauté de communes, légitimant la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et impliquant l'Intercommunalité.

## 2) LE CARRE DEDANS / DEHORS

Pour permettre la décentralisation du spectacle vivant et de la médiation culturelle, notamment en rapprochant les artistes et les œuvres des zones les plus excentrées, je propose chaque saison des spectacles itinérants en direction des établissements scolaires afin de favoriser l'irrigation du territoire et l'élargissement des jeunes publics.

Ce faisant, il s'agit aussi de provoquer un autre type de rencontre entre les jeunes publics et les arts de la scène en désacralisant l'œuvre et en la faisant surgir là où on ne l'attend pas. Cette approche bouleverse la relation au spectacle vivant et à l'artiste en engendrant une relation nouvelle, fondée sur l'immédiateté et la proximité avec les jeunes spectateurs : les artistes viennent à eux, s'emparent d'un espace scolaire qui ne leur est pas dédié, jouent en prise directe avec les élèves, parfois en sollicitant leur participation.

Aller ainsi à la rencontre des jeunes spectateurs et des publics jeunes permet également de toucher ceux qui ne viennent pas au Théâtre, en particulier parce que la création hors les murs peut alors rencontrer beaucoup plus largement les publics scolaires d'un même établissement. Les réactions des jeunes sont souvent fortes, constitutives d'une première sensibilisation émotionnelle et intellectuelle aux arts de la scène, premier socle sur lequel viendront sédimenter les expériences à venir et qu'il nous faudra nourrir.

J'ai notamment privilégié dans ce cadre les formes performatives transdisciplinaires, mêlant théâtre contemporain, danse, musique ou nouvelles technologies, surgissant au sein d'une classe ou d'un espace collectif, empruntant les codes et langages des générations d'aujourd'hui et générant un rapport au spectacle vivant résolument actuel.

Pour ces jeunes spectateurs, le processus de démocratisation culturelle est tangible et en prise directe. Je veux croire qu'il participe durablement à la décomplexion de l'accès symbolique au spectacle vivant, à l'ouverture des codes d'accès à la culture et à la construction des publics.

### **3) L'ACCÈS AUX JEUNES PUBLICS FRAGILES ET EMPÊCHÉS**

Il relève d'une logique de service public et d'une mission de démocratisation culturelle d'aller à la rencontre des publics fragiles et empêchés, avec pour objectif de permettre à ces publics en difficultés (socio-économiques, médicales, à faible mobilité...) d'accéder à la culture et au spectacle vivant.

Aussi avons-nous cherché à promouvoir la rencontre des œuvres avec tous les publics, aussi bien front stage que back stage, travaillant à la circulation et l'élargissement des publics destinataires, ainsi qu'à la mixité et la diversité culturelles du territoire. Pour ce faire, il a été nécessaire d'aller à la rencontre de ces jeunes spectateurs en proposant des solutions sur mesure. Un rapprochement avec les acteurs et les institutions des champs médicaux et sociaux a été entrepris afin de développer des partenariats adhoc. Des relations se sont rapidement construites, notamment en lien avec une démarche d'art thérapie initiée par les responsables et animateurs de structures.

A la confluence des actions entreprises en direction des publics scolaires et empêchés, nous accueillons au Carré des classes de Service d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé (SEES), Section d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS), Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) et Institut Médico-Éducatif (IME) pour lesquels les jeunes ont été sensibilisés en amont du spectacle par des intervenants artistiques et/ou ont suivi des stages de sensibilisation au sein même de leur établissement.

Leur accompagnement et leur accueil au théâtre nécessitent un soin, une proximité, un langage et un encadrement humain dédiés. Un projet a également été initié en direction des enfants atteints de troubles du comportement.

Tout travail de médiation en direction de ces publics empêchés suppose une adaptation des pratiques pour prendre en charge les spécificités propres à chacun des types d'empêchement. Il est notamment nécessaire d'adapter la sensibilisation et le langage dédié à travers des interventions régulières, menées au sein des instituts sous forme d'ateliers de pratique. Au vu de la complexité pédagogique de l'approche et de l'importance des réunions préparatoires préalables menées avec les éducateurs, un intervenant artistique spécialisé a dû assumer la prise en charge directe de ces ateliers, ce qui témoigne des difficultés à mener des actions en direction de publics fragiles. Douze séances d'ateliers proposées dans chaque institut au cours de la saison, relayées par un travail conduit par l'éducateur spécialisé, ont abouti à un rendu public valorisant le travail mené par les enfants devant des populations témoins de l'institut (personnels, patients, familles...) à travers la construction d'un spectacle de courte durée. Parallèlement, les enfants et les jeunes des instituts ont assisté tout au long de la saison à des spectacles au Carré, accompagnés d'un encadrement spécifique en médiation en amont et en aval de la représentation.

J'ai également porté une attention particulière aux publics handicapés, la difficulté majeure étant la capacité du théâtre à fournir une proposition d'accessibilités physique et culturelle adaptées selon le type de handicap. Un travail a été mené avec les personnels médicaux spécialisés, passant par le choix d'une sélection de spectacles convenant au contexte psychologique ou mental. En complément, des services et un accompagnement spécifiques ont été mis en place : des présentations de saison « à domicile » en chambres ou salles communes, un accueil adapté et personnalisé à l'arrivée au théâtre, un échange privilégié avec les artistes, des visites du théâtre pour enfants mal voyants et un accueil des publics mal entendants grâce à un équipement en boucle sonore.

L'insertion de ces publics et jeunes publics fragiles ou empêchés a été globalement très positive, marquée par une progression de leur fréquentation et une participation aux actions de médiation et aux événements participatifs proposés, notamment Les Nuits Singulières du Carré.

#### **4) L'ACCUEIL DES PUBLICS DÉFAVORISÉS ET LA CONQUETE DES NON PUBLICS**

##### **a) Accessibilité et facteurs d'empêchement**

Si l'un des objectifs est de réduire la barrière économique en facilitant l'accès tarifaire pour les populations défavorisées, il n'en demeure pas moins que l'empêchement majeur de l'accès à la culture reste souvent et avant tout d'ordre socio-culturel. Aussi notre travail de médiation doit avoir pour objectif premier de décomplexer l'accès symbolique à la culture et de rompre les effets d'intimidation spontanés des populations qui se perçoivent comme non-destinataires.

Contre toute idée reçue, l'empêchement économique est plus présent au sein de la population locale du Golfe de Saint-Tropez qu'au niveau national (médiane du revenu disponible de 21870 EUR, soit 10% au-dessous de la moyenne nationale). Mais c'est avant tout la très faible sensibilisation culturelle de la population locale qui a constitué et constitue encore aujourd'hui l'un des premiers enjeux.

La nette corrélation entre fréquentation du spectacle vivant et niveau d'études - à l'exception du cirque, d'accès plus facile – a été constatée par les enquêtes du département des études et prospectives (*Pratiques culturelles des Français*, Olivier Donnat, D.E.P., Ministère de la Culture et de la Communication), conformément à l'analyse développée par Bourdieu. Au sein de ce bassin, la population locale est de deux fois plus faiblement dotée en diplômés que la moyenne nationale (23,7% de diplômés de l'Enseignement supérieur contre 46% l'échelle nationale). Les cadres et professions intellectuelles supérieures, constituant traditionnellement les premiers publics du spectacle vivant, ne représentent que 10,2% (contre 18,4% au niveau national) et les professions intermédiaires 19,5% (contre 25,7% au niveau national).

En outre, le taux de non public du spectacle vivant (57% à l'échelle nationale) se révèle supérieur dans la tranche des plus de 65 ans (soit 33,7% de la population maximoise), chez les agriculteurs, les ouvriers non qualifiés, les femmes au foyer, les retraités et les autres inactifs (soit 46% de la population locale), ainsi qu'au sein des populations habitant les communes de moins de 20 000 habitants (13 991 habitants pour Sainte-Maxime, constituant la plus grande commune du Golfe de Saint-Tropez).

Ainsi de nombreux facteurs de différenciation sociale se conjuguent encore sur ce territoire pour conduire à un contexte général peu favorable à l'essor des pratiques de spectateurs. L'empêchement symbolique reste une forte réalité de terrain. Aussi ai-je dû guider un travail au long cours mettant en jeu tous les leviers de l'accessibilité culturelle.

### b) Les jeunes publics et les publics jeunes défavorisés

Pour favoriser l'accès à la culture de tous les publics jeunes, nous avons travaillé en étroit partenariat avec les éducateurs du service jeunesse et les animateurs du Centre Communal d'Action Sociale. Le service éducatif du Carré accompagne les éducateurs dans les quartiers moins favorisés, principalement à la rencontre des jeunes publics et des publics jeunes, mais également des publics familiaux. Des associations partenaires et des clubs services participent également aux actions du théâtre en organisant en concertation des accueils exceptionnels pour faciliter l'accès des publics économiquement fragiles : sortie au spectacle offerte organisée pour Noël en faveur des familles aidées par les structures caritatives ; accueil de groupes de jeunes migrants au Théâtre à titre gracieux avec un accompagnement dédié.

Des partenariats ont été mis en place avec le Secours Populaire, le Secours Catholique, les EHPAD et les clubs services locaux dans le cadre du portage de leurs actions caritatives (création d'une maison en faveur des femmes et enfants violentés ; action sociale en faveur de l'enfance défavorisée ; accueil et soutien aux migrants...).

#### ◆ L'accessibilité tarifaire

Une forte accessibilité tarifaire reste un premier levier pour faciliter l'accès de tous les publics et des jeunes publics à la culture.

En particulier, la programmation et l'E.A.C. en direction des publics scolaires, des jeunes publics et des familles ont fait l'objet d'une tarification très accessible afin de renforcer le partenariat avec les établissements scolaires et favoriser le développement des pratiques culturelles au sein des familles. En temps scolaire, la place de spectacle pour un élève est de 5€, assortie de la gratuité pour les accompagnants. Hors temps scolaire, les spectacles en soirées sont ouverts à l'accueil des classes dans des conditions tarifaires similaires afin de favoriser la déscolarisation des pratiques de spectateur (6€ par élève, quelle que soit la catégorie tarifaire du spectacle ; gratuité pour les accompagnants). La gratuité totale a été instaurée en faveur des écoles maximoises du 1<sup>er</sup> degré, aussi bien pour la billetterie, le transport scolaire que pour l'ensemble du dispositif « Le Carré Immersif ». Un tarif privilégié a été étendu aux associations périscolaires.

Le programme éducatif mis en œuvre s'est accompagné d'une programmation et d'une médiation régulière en direction des familles afin de veiller à déscolariser les pratiques artistiques et culturelles, contribuant à un fort rajeunissement des publics. Un tarif réduit et une carte blanche Jeune (adhésion) contribuent à la fréquentation des jeunes publics, dans le cadre familial. Un tarif spécial famille complète le dispositif en élargissant le bénéfice du tarif réduit à toute la famille.

Afin de favoriser l'accès des publics défavorisés, les chômeurs et titulaires du RSA bénéficient de tarifs réduits, avec un abattement allant d'environ 25% à 35% selon la catégorie tarifaire (soit un billet de 8 à 28€). Le prix des places varie de 12 à 38€ pour le tout public en fonction de la catégorie tarifaire, avec un prix moyen pondéré autour de 14€.

#### ◆ L'accessibilité socio-culturelle

Permettre à des non-publics de s'auto-définir comme des publics destinataires potentiels est une préoccupation constante. Au vu des caractéristiques socio-démographiques du bassin de vie, favoriser l'accessibilité socio-culturelle des publics a été un objectif qui s'est très tôt maillé au projet.

S'il serait utopique de croire que le développement de comportements de spectateurs peut être étendu à la totalité des populations cibles, pour autant j'ai pu constater qu'un travail de terrain permet une ouverture concrète à de nouveaux publics.

Une relation de grande proximité avec le bassin de vie, une qualité d'accueil et d'échange, des rencontres privilégiées avec les équipes, des spectacles allant à la rencontre des populations qui ne se déplacent pas au théâtre, le partage de temps festifs et le relais d'une communication ouverte, multimédia et dynamique en restent des leviers majeurs.

Sans rien céder en termes d'exigence, la programmation a également été un vecteur d'attractivité des non-publics en proposant des œuvres dont les formes d'expression et/ou les thématiques entraient en résonnance avec leurs centres d'intérêt, questionnaient des sujets d'actualité et/ou impliquaient directement les populations, à titre individuel ou collectif. Nous avons par exemple exploré les croisements sport / culture en menant des actions élargies de relations aux publics. À titre d'exemple, une Nuit Singulière a été conçue autour des relations foot / arts de la scène - « *Dans la peau d'un supporter* » - autour d'*Italie - Brésil* 3 à 2 d'Alexandra TOBELAIM, suivi d'une performance participative, *Dans la peau d'un supporter*. Des installations et dispositifs divers complétaient le programme de la soirée dans un esprit festif et participatif. La médiation a notamment inclus les clubs de foot locaux, une association de résidents italiens, le B.I.J. et les services Sport et Jeunesse municipaux. Cet événement n'est qu'un exemple-type du travail mené pour lequel 70% des spectateurs accueillis ont été des nouveaux publics.

Cette approche programmatique, assortie d'un fort investissement en relations aux publics, a permis de susciter les premières rencontres de non-publics absous avec le spectacle vivant et à lever très progressivement les effets d'intimidation à l'échelle du bassin de vie.

## D - D'UN JEUNE PUBLIC ENTHOUSIASTE À UN PUBLIC JEUNE ENGAGÉ

L'ensemble du travail mené a généré la construction rapide d'un parcours éducatif continu, de la toute petite enfance jusqu'aux publics jeunes.

Initialement publics scolaires captifs, nos très jeunes et jeunes publics sont devenus, au fil du temps, des publics jeunes engagés. Spectateurs investis, curieux, demandeurs, actifs, toujours désireux de réaliser de nouvelles expériences artistiques devenues des moments de mémoire et des expériences de vie.

L'évolution de la fréquentation des jeunes publics traduit l'impact du projet mené :

**8 à 10 000 jeunes publics sont aujourd'hui accueillis chaque saison par le Carré**, pour une Communauté de Communes où les moins de 14 ans représentent 8500 personnes et les 14 à 18 ans, 2000 personnes. Soit l'atteinte d'un taux de 100% d'enfants, adolescents et jeunes touchés sur un bassin de vie élargi. Ces jeunes spectateurs représentent aujourd'hui **35 à 45% des publics du Carré (23 000 spectateurs)**.

Ils assistent en moyenne à un parcours de 10 à 12 spectacles par saison, accompagnés d'actions d'éducation artistique et culturelle.

### III – UN PROJET PARTENARIAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN MAILLAGE VERTUEUX ET ÉLARGI

#### A. RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LE TISSU LOCAL ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

##### **1/ UN ENGAGEMENT RECONNU AU SEIN DU BASSIN DE VIE, EN INTERACTION AVEC LE POSITIONNEMENT DE LA VILLE**

Le fort investissement du Carré sur le territoire, associant l'exigence et l'ouverture programmatiques à la médiation et l'éducation artistiques, a permis de développer une véritable dynamique d'intégration des citoyens dès leur plus jeune âge et durant toute leur vie. La pérennisation et la légitimité de la création artistique, tout comme celles de l'action en faveur du Jeune Public conduite sur le bassin de vie, sont établies et reconnues tant par les artistes, les habitants et les collectivités territoriales que par l'ensemble des partenaires du Théâtre.

En outre, Le Carré est à ce jour unanimement considéré comme un vecteur de l'aura et de l'attractivité du bassin de vie, justifiant notamment le choix de localisation des résidences principales ou secondaires de nouveaux arrivants recherchant une ville dotée d'infrastructures culturelles et offrant des occasions régulières de sorties artistiques. L'ADN de la Ville en a également été transformé dans son positionnement qui la situe aujourd'hui comme une destination balnéaire à forte plus-value artistique et culturelle, spécialement dédiée à la famille (label national Famille Plus).

Par suite, la Ville de Sainte-Maxime, représentée par son Maire et son Délégué à la Culture, est aujourd'hui un porteur politique et économique investi dans le projet et les actions du Théâtre.

##### **2/ COCONSTRUIRE AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

Le Carré est également soutenu et financé par Le Conseil Départemental du Var depuis 2010 de façon stable et pérenne [65000 EUR / an]. Son travail est reconnu et financé au titre de chaque exercice par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2017 [50 000 EUR / an].

Enfin le Ministère de la Culture - Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur suit le projet du Théâtre avec attention, et le soutient, notamment au titre de l'Éducation Artistique et Culturelle depuis 2018 [45 000 EUR en 2022 dont 25000 EUR au titre de E.A.C.]. Une convention en faveur du 100% E.A.C. pour les enfants et les jeunes du bassin de vie est venue mettre en lumières le travail déjà mené [septembre 2019] et l'engagement à venir.

Le présent projet de conventionnement permettrait d'associer pleinement les collectivités territoriales partenaires aux côtés de l'État afin de légitimer, élargir et approfondir le projet artistique du Carré (*cf. infra, Perspectives*).

## B. UN MAILLAGE PROFESSIONNEL ET UNE CO-CONSTRUCTION VERTUEUSE AUX NIVEAUX DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

### 1/ À L'ECHELLE DU VAR

Le Carré construit des relations coopératives à l'échelle locale et départementale avec des structures qui partagent les mêmes objectifs.

Incluant la veille artistique, le montage de tournées (mise en cohérence des calendriers et partage des frais d'approche), l'accueil en résidence (incluant la visibilité professionnelle donnée aux artistes en création), l'accompagnement d'artistes, la coproduction ou la mise en œuvre de projets, cette collaboration entre structures culturelles permet de mutualiser les ressources pour soutenir plus pleinement et plus solidairement la création artistique au bénéfice des équipes artistiques. Elle permet également de mettre en place une gestion raisonnée des frais annexes bénéfique pour l'économie de l'ensemble des acteurs.

Le Carré est également à l'initiative d'un nouveau type de projet de coproduction et de portage de créations Jeune Public mutualisées en territoire (*cf. Infra, Perspectives*).

A l'échelle locale, Le Carré travaille en complicité régulière avec Le Pôle (Le Revest), Le Forum (Fréjus / Saint-Raphaël), Théâtres en Dracénie (Draguignan), Le Liberté – Châteauvallon (Toulon). J'échange également régulièrement avec Mozaïc, pôle d'accompagnement varois au service de l'administration et du développement des compagnies professionnelles en région, afin de coconstruire des projets et d'aller à la rencontre des compagnies arrivant ou émergeant sur le territoire.

### 2/ À L'ECHELLE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

A l'échelle de la région, Le Carré est particulièrement volontariste en faveur de la construction collective régionale et un soutien mutualisé à la création.

Il participe activement à :

- LA TRIBU [plateforme d'accompagnement de la création Jeune Public] où j'occupe la fonction de Présidente au sein du bureau],
- Traverses [réseau professionnel réunissant 30 structures de diffusion pluridisciplinaires pour l'accompagnement de la création en région] où Philippe Boronad a siégé pendant 6 ans au Comité de Direction,
- La BIAC [Biennale Internationale des Arts du Cirque] par une mutualisation de la programmation et une collaboration à la visibilité de l'évènement.

### **3/ À L'ECHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE**

Outre ces collaborations en région, Le Carré s'est inscrit dans les réseaux de production et de diffusion nationaux et internationaux, avec une attention particulière portée aux productions internationales qui correspondent aux valeurs d'ouverture et de cosmopolitisme que j'ai souhaité impulser dans la ligne éditoriale.

Ainsi avons-nous pu coproduire dans ce cadre des artistes internationaux comme Fabrice MURGIA (*Notre peur de n'être*, création au festival d'Avignon 2014), DeLaVallet BIDIEFONO (*Au-delà*, création au festival d'Avignon 2013) et accueillons-nous en diffusion chaque saison des artistes de référence de la scène nationale (Joël POMMERAT, Emmanuel DEMARCY-MOTA, David BOBEE, LES CHIENS DE NAVARRE, José MONTALVO, Aurélien BORY, Philippe DÉCOUFLÉ, Angelin PRELJOCAJ, Ibrahim MAALOUF, etc.) et internationale (Thomas OSTERMEIER, Declan DONNELLAN, Hofesh SHECHTER, TERO SAARINEN, NEDERLANS DANS THEATER, Sidi Larbi CHERKAOUI, Israël GALVAN, Gregory MAQOMA, Blanca Li...).

## **G - LES MAILLAGES EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

### **1/ LES PARTENAIRES EDUCATIFS ET PERISCOLAIRES**

L'association Éducation - Culture a été à mes yeux un enjeu essentiel des missions d'un Théâtre au sein de ce bassin de vie. Aussi le maillage avec les partenaires éducatifs, étroitement tissé, a-t-il été renouvelé et approfondi au cours du temps.

A ce jour, des parcours éducatifs (classes en immersion, classes à projet artistique et culturel, classes à option théâtre) ont été développés à tous les niveaux scolaires et la fréquentation des jeunes publics, en diffusion et en éducation artistique, est largement acquise.

Nos partenaires éducatifs à ce jour nous permettent de couvrir la totalité de la circonscription scolaire et au-delà (Le Muy, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens...). Ils sont mentionnés en annexe.

Les partenariats périscolaires ont permis d'élargir l'accès des jeunes publics et des publics jeunes, notamment en développant des actions de médiation spécifiques pour les Centres de Loisirs, BIJ, Conservatoire Intercommunal, associations encadrant des activités de culture, sports et loisir... Outre la fréquentation du spectacle vivant, les jeunes publics de ces structures sont destinataires de master class, de temps de fabrique et d'échange, de rencontres artistiques à valeur pédagogique dédiées et participent au créer-ensemble en se mobilisant autour des expériences artistiques participatives qui sont proposées.

## **2/ LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES ET CARITATIVES**

Le maillage avec le tissu local caritatif et médico-social nous a permis de favoriser l'accès des jeunes publics et des publics jeunes fragiles ou empêchés. L'ensemble de ces structures sont mentionnées en annexe.

## IV – LE CARRÉ, PORTEUR DE PROJET : UN ÉQUIPEMENT, UNE STRUCTURE, UNE ÉQUIPE, UN BUDGET, UN AVENIR...

### A/ L'ÉQUIPEMENT

Les atouts indéniables de cet équipement favorisent le déploiement du projet.

Architecture contemporaine signée par Jean-Pascal CLÉMENT, Le Carré déploie sur 5 200m<sup>2</sup> deux salles de spectacle (482 et 76 places), une médiathèque, un cinéma (3 salles), un espace restauration et un lounge, un espace d'exposition, ainsi qu'un Hall monumental lieu de convivialité, de performances, de rencontres et de croisements des publics. Son site de 10 000 m<sup>2</sup>, sis au sein d'une carrière naturelle, permet également la diffusion de grandes formes de concert, cirque et arts de la rue en extérieur. À titre d'exemple, l'accueil de *Place des Anges* de Pierrot Bidon et Stéphane Girard, a permis de réunir un public de 5 000 spectateurs rassemblés autour d'une grande fête en extérieur.

Son grand plateau (espace scénique de 24 m sur 13 m, large cadre de scène, plateau au sol sans pente, hauteur sous grill permettant les accroches) permet d'accueillir toutes les formes artistiques. Il est notamment pertinent pour le cirque et la danse. Il permet également de bousculer les codes de la représentation en accueillant les publics au plateau en bi frontal, tri ou quadri frontal, en cabaret ou en circulaire, pour créer des relations nouvelles et de grande proximité dans la relation aux publics.

La petite salle de spectacle est modulable et permet l'accueil de petites formes en grande proximité, notamment pour le très jeune public, mais offre également un deuxième plateau de dimensions plus adaptées pour l'accueil des classes en éducation artistique culturelle.

Le Grand Hall participe fortement au vivre-ensemble et au faire-ensemble. Il permet l'accueil des Nuits Singulières du Carré, mais il permet également de sortir de la salle de spectacle pour casser les habitudes de représentation et inventer de nouveaux terrains de jeu en complicité avec les artistes (concerts ou bals participatifs, performances circassiennes, etc.). Un investissement réalisé en ce début d'exercice 2021 a également permis de doter le Grand Hall d'un équipement lumière complet en technologie Led permettant une grande flexibilité dans la création de scénographies lumières. Un système son dédié a également été implanté. Le Grand Hall permet également d'ouvrir à l'accueil d'installations plastiques et de performances permettant d'élargir la transdisciplinarité propre au projet artistique du Théâtre.

Le restaurant et le lounge, réhabilités et rouverts en 2020, offrent un espace indispensable de convivialité et de rencontres artistes / publics. Il favorise une médiation en grande proximité. On y accueille également certaines actions de médiation spécifiques, des plus formelles (« Le Cercle du Carré », *Happy Hour* réinventé et thématique) aux plus improvisées (rencontres jusqu'au bout de la nuit avec les équipes artistiques à l'issue des représentations...). Ces espaces permettent aussi d'offrir un cadre ouvert et festif pour proposer de petits formats de concert et des performances, notamment en construction avec les classes en projet.

## B/ LA STRUCTURE JURIDIQUE

Le Carré est à ce jour une régie financière autonome. Il bénéficie à ce titre d'un budget annexe et d'une autonomie de gestion. Statutairement, je suis la directrice de la régie financière autonome, en plus d'être la directrice du Théâtre, Le Maire étant Président de son Conseil d'exploitation.

Depuis sa création, Le Carré bénéficie d'une totale liberté de diffusion et d'autonomie programmatique, exigence rappelée par la loi C.A.P. (article 2 et article 3, alinéa 21 ; loi N° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine).

Son budget a été sacré par la Ville, qui maintient à ce jour un niveau de subvention stabilisé malgré les restrictions budgétaires lourdes inhérentes aux conséquences de la pandémie, suivies de la crise énergétique actuelle.

Aujourd'hui, une évolution de la structure juridique du Théâtre est en cours de réflexion (*cf. infra V – B*).

## C/ UNE ÉQUIPE INVESTIE ET EN MOUVEMENT

Je suis convaincue qu'un projet artistique et culturel réclame une fédération positive et globale de l'ensemble de l'équipe. Aussi je m'efforce de continuer à partager avec elle les enjeux, les objectifs des actions menées, les contenus et les perspectives à venir, en invitant chacun à être vecteur de propositions et source d'évaluation.

Équipe composée à l'origine de personnel communal, j'ai pu au cours du temps d'une part en former et fédérer les premiers membres, d'autre part œuvrer à une professionnalisation progressive par voie de recrutement externe.

L'entrée de nouvelles expériences, compétences et horizons lors de ces recrutements (5 personnels) a permis d'apporter un souffle nouveau, une dynamique et une alliance vertueuse entre histoire, ancrage local et ouverture.

« Ouvert au monde et sur le monde », valeurs-clé partagées en interne également.

A l'heure actuelle, l'équipe du Théâtre est composée de douze personnels fixes à temps complet auxquels s'ajoutent trois gardiens affectés à la surveillance et au service incendie du bâtiment. L'ambiance au travail est excellente, marquée par une forte adhésion de l'équipe au projet, une porosité avec les artistes et le public, et le désir toujours d'aller plus loin. Néanmoins la taille de l'équipe est restreinte au vu du fort volume de l'activité (120 représentations / an pour environ 800 artistes et techniciens accueillis), ce qui réclame de tous polyvalence et fort investissement personnel.

## D/ UN BUDGET SAGRALISÉ, MAIS AU PLAFOND...

La Ville de Sainte-Maxime, premier financeur, a annoncé depuis cinq ans la sanctuarisation du budget du Théâtre. Néanmoins la crise énergétique que nous traversons inquiète à juste titre la collectivité territoriale, et constraint son budget.

Parallèlement, Le Théâtre a atteint depuis quelques années le plafond de ses recettes externes :

- Une billetterie optimale, limitée par l'atteinte d'un taux de remplissage avoisinant 100% et la volonté de maintenir une forte accessibilité tarifaire ;
- Une saturation des voies privées de financement, due aux limites du mécénat au sein d'un tissu économique marqué par l'absence de grandes entreprises (le mécénat individuel à 80% ; entrepreneurial à 20%) ;
- La baisse conjoncturelle et structurelle des recettes du cinéma (Délégation de Services Publics), impactant fortement la redevance annuelle versée au Théâtre depuis plusieurs années ;
- La stagnation des loyers du restaurant (Occupation du Domaine public) fixés de façon très modique afin de soutenir le maintien d'une activité de restauration économiquement fragile car essentiellement tournée vers les publics culturels.

Même si les produits se maintiennent, leur stagnation réduira automatiquement l'activité à moyen terme, provoquant un risque de réactions en chaîne : accélération du déclin des ressources et, par suite, de l'activité.

Le Carré nécessite de passer un cap pour pouvoir continuer à déployer son projet.

Il ne peut aujourd'hui y parvenir sans la concertation et l'aide conjointe de l'État et des autres partenaires institutionnels.

L'appellation scène d'intérêt national sollicitée permettrait à la fois de bénéficier d'un effet levier sur les financements croisés État / Région / Département / Ville, ainsi qu'une « légitimation » du projet mené sacralisant l'engagement des collectivités territoriales à moyen et long termes.

Ces aides supplémentaires permettraient non seulement de maintenir le projet existant, mais également d'en déployer des perspectives nouvelles.

Parce qu'un projet vivant est par nature un projet en mouvement.

## V – SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART, ENFANCE, JEUNESSE : LE PROJET EN MARCHÉ

Si le rôle de l'État est aujourd'hui devenu essentiel, au terme de 15 années d'existence, pour sauvegarder et déployer le projet artistique et les actions menées en direction de la Jeunesse sur ce bassin de vie, ce soutien contribuera aussi à lever des freins au fonctionnement actuel et à impulser des actions nouvelles qui communiqueront au projet une large audience et une forte visibilité.

### A/ L'ESSOR ET LA SACRALISATION DU SOUTIEN À LA CRÉATION JEUNESSE

Préoccupation majeure et concomitante à celles de la médiation, de l'élargissement constant des publics et de l'éducation artistique, l'aide à la création a été mise en place dès l'ouverture du Théâtre en jouant sur l'ensemble des moyens alors disponibles pour œuvrer à soutenir la production des compagnies : accompagnement attentif des artistes ; inscription précoce et proactive dans les réseaux professionnels ; préachats ; accueils en résidences ; accompagnement technique des créations ; coproduction notamment à travers une participation très active aux fonds de coproduction mutualisée des réseaux régionaux TRAVERSES et TRIBU (*cf. supra I – C*). J'ai personnellement œuvré à la réflexion menée autour de la définition de la charte des missions et de la structuration du réseau TRIBU dont j'assume les fonctions de Secrétaire depuis 2017. Parallèlement, notre implication au sein de TRAVERSES a également été très forte dès la création du réseau. Philippe BORONAD, directeur artistique adjoint du Carré, a siégé au Comité de Direction de TRAVERSES pendant 6 ans.

Dans ce contexte, l'apport en numéraire dédié à la coproduction a été en moyenne de 5200 EUR par an et les apports en industrie et en nature relatifs aux accueils en résidence de création ont été valorisés à environ 5 000 EUR par an, soit un budget de soutien à la création de 10 000 EUR / an en moyenne, jusqu'en 2020.

**Depuis 2021, entrer dans une démarche de demande d'appellation de Scène conventionnée d'intérêt national m'a permis de défendre, légitimer et sanctuariser le soutien à la création Jeunesse en tant que projet-clé au cœur du programme artistique du Carré.**

Ainsi, dès l'exercice 2021, grâce à une sensibilisation de nos partenaires politiques au projet du Théâtre, Le Carré a augmenté de façon notable son soutien à la création Jeune Public, en concertation et avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur - Ministère de la Culture.

Une enveloppe de coproduction a été annuellement sanctuarisée en faveur de l'aide à la création pour un apport en numéraire d'*a minima* 20 000 EUR annuels en direction de la création Jeunesse.

Dès 2021, l'apport en coproduction du Carré a fortement dépassé l'enveloppe minimum prévue : en 2021, la coproduction s'est montée à 27 785 EUR dont 74,68% ont été consacrés au soutien à la création Jeunesse ; en 2022, 22 300 EUR dont 92% consacrés à la création Jeunesse ; en 2023, 22 120 EUR dont 92% consacrés à la création Jeunesse.

A compter de 2021, Le Carré s'est également engagé à accueillir *a minima* 3 résidences de création Jeunesse par an, en dehors des périodes de programmation. Ces résidences sont accompagnées d'une prise en charge intégrale des frais de résidence par Le Théâtre : prise en charge des frais de transports, repas et hébergements des équipes accueillies, mise à disposition du plateau équipé, mise à disposition d'une équipe technique dédiée, location du matériel technique [si besoin, selon fiche technique].

Le coût de ces accueils en résidence représente un budget moyen de 35 à 50 000 EUR annuels à la charge du Théâtre en sus de la coproduction, soit un budget annuel global de 55 à 70 000 EUR annuels dédié au soutien à la création. [cf. annexes]

Dans l'attente du retour accordé à la présente demande d'appellation Scène Conventionnée d'intérêt National, la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur a été sollicitée [aide au projet de création artistique : résidences de création] afin de venir en soutien au financement apporté dès à présent par Le Carré à la création Jeunesse.

En outre, une attention particulière continue à être portée à la diffusion et à la visibilité des compagnies régionales, notamment concernant les créations dédiées au Jeune Public. La diffusion des créations régionales est également systématiquement contractualisée en préachat pour venir en soutien à la trésorerie et à la consolidation budgétaire des compagnies durant la phase de production. Les compagnies régionales représenteront environ 20% des compagnies en collaboration avec Le Carré chaque saison pour la diffusion Jeunesse, le soutien à la création et/ou l'action culturelle.

## B/ UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE EN ROUTE

Bien qu'au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les scènes conventionnées d'intérêt

national soient pour certaines encore à ce jour constituées en services municipaux en régie directe, Le Carré est accompagné par la Ville de Sainte-Maxime et ses partenaires politiques dans la conception d'une évolution structurelle vers un statut d'E.P.I.C. (Établissement Public Industriel et Commercial).

Actuellement, son statut de régie financière autonome lui garantit un budget indépendant et une autonomie de gestion. Être constitué en E.P.I.C. lui permettrait de bénéficier d'une autonomie de fonctionnement renforcée et de la possibilité de gérer l'emploi permanent et intermittent sous couvert du droit privé, en conformité avec la convention collective C.C.N.E.A.C.

## C/ JEUNES EN SCÈNE : L'ÉCOLE DE THÉÂTRE DU CARRÉ

En l'absence de structures d'enseignement au sein du bassin de vie, Le Carré est soucieux de pouvoir contribuer à une éducation artistique et culturelle de qualité, dispensée en direction de la Jeunesse.

À ce titre, en concertation avec la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Théâtre prend en charge, dès septembre 2023, deux ateliers de théâtre annualisés en direction de la jeunesse : un atelier en direction des enfants et adolescents de 9 à 13 ans et un atelier en direction des adolescents et des jeunes de 14 à 18 ans.

Ces ateliers se tiendront tous les mercredis durant 3 heures. Ils seront conduits par des artistes professionnels pluridisciplinaires et permettront d'assurer un enseignement artistique dans plusieurs champs disciplinaires : théâtre, expression corporelle, danse, chant, initiation à la mise en scène...

Une forte dynamique d'inclusions des enfants et des jeunes à la vie du Théâtre sera associée à cet enseignement : découverte des coulisses de la création, rencontre et échange avec les artistes invités, suivi des chantiers de création (en résidence), invitations à des spectacles en soirée, commandes de performances intégrées aux événements festifs, notamment dans le cadre des Nuits Singulières du Carré, afin de faire de ces jeunes élèves des acteurs engagés dans le projet du Théâtre.

## D/ TOUJOURS PLUS OUVERTS AU MONDE ET SUR LE MONDE...

Depuis l'ouverture du Carré au sein de ce bassin de vie, j'ai souhaité contribuer efficacement à une sensibilisation active des jeunes publics aux enjeux sociaux en portant une attention particulière aux artistes qui œuvrent à ouvrir des espaces de pensées venant questionner le monde d'aujourd'hui [cf. I – A *Un projet artistique ouvert au monde et sur le monde*]. L'éveil d'une conscience citoyenne et d'un esprit critique est à mon sens d'autant plus porteur qu'il procède d'une nourriture intellectuelle précoce.

Dans ce cadre, la préfiguration d'une appellation de Scène Conventionnée d'intérêt national est pour moi étroitement associée aujourd'hui à l'urgence de conserver plus que jamais vivaces sur ce territoire les valeurs d'humanisme et d'ouverture naturellement associées à l'art et la culture.

Parallèlement à l'attention portée aux contenus, je continue à renforcer la proposition d'une ligne éditoriale ouverte qui reflète la diversité de la création contemporaine et intègre l'hybridation des formes et la transdisciplinarité [*cf. I – B Un projet artistique en mouvement*]. En ce sens, j'ai récemment enrichi cette diversité formelle par une ouverture aux arts plastiques : non seulement par un compagnonnage régulier avec des artistes situant leur travail aux croisements des arts visuels et des arts scéniques (performances filmiques de Cyril TESTE, Fabrice MURGIA...) ou impliquant un fort univers plastique (David BOBEE, Phia MÉNARD, Alexis ARMENGOL...), mais également en programmant des installations d'artistes plasticiens pour le Grand Hall du Théâtre (Etienne REY, Michel GRESSIER...) et en associant au Carré, pour chaque saison, un artiste plasticien auquel sont commandées des œuvres visuelles inédites, reproduites sur l'ensemble de nos supports. Ces collaborations permettent d'élargir l'éducation artistique et culturelle par l'intégration d'ateliers d'arts plastiques ou visuels.

La présence d'une médiathèque adossée au Théâtre avait également permis d'ouvrir une relation privilégiée entre le livre et la scène [*cf. II – A. 4. Transversalité livre / spectacle vivant*]. Ce travail connaît aujourd'hui une vigueur nouvelle grâce aux auteurs invités dans le cadre des résidences de création Jeunesse : à titre d'exemple, pour la saison 2023- 2024, l'autrice et metteuse en scène Nathalie Bensard [La Rousse, compagnie conventionnée Direction régionale des Affaires Culturelles Île de France] accompagnera l'éducation artistique et culturelle du Carré en direction des jeunes spectateurs en intervenant autour de sa création 2024, *Les Filles ne sont pas des poupées de chiffon*, coproduite par Le Carré et accueillie en résidence de création.

Enfin j'ai également veillé à porter une attention particulière à la question de la diversité et de la parité, non seulement dans la constitution de l'équipe du Théâtre, mais aussi dans l'accompagnement des artistes femmes et LGBT.

## E/ LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA MÉDIATION JEUNESSE ET DES PARTENARIATS ÉDUCATIFS

Renouveler la médiation et réinventer l'éducation artistique et culturelle ont été, en 15 ans, au cœur du projet du Carré afin de permettre l'élargissement, le renouvellement et la formation des publics, mais aussi le tissage de relations de grande proximité permettant d'approfondir les pratiques. Depuis les transformations socio-culturelles profondes engendrées par la COVID 19 et le ralentissement induit dans la fréquentation et les pratiques

de spectateurs, la médiation s'est avérée plus que jamais nécessaire afin de sauvegarder une relation privilégiée avec les publics et la jeunesse.

Ces modifications comportementales récentes qui ont bouleversé nos paysages culturels ont exigé une forte réactivité afin de renouveler nos approches et nos propositions d'accompagnements artistique et culturel.

Aussi, depuis 2023, ai-je veillé à développer de nouveaux axes de médiation et d'éducation artistique et culturelle, ainsi qu'à élargir et enrichir nos partenariats éducatifs :

◆ **Passer de l'autre côté du miroir**

Pour s'immerger dans l'univers du spectacle vivant, tels Alice, nos jeunes spectateurs sont amenés à découvrir l'envers du décor, pénétrer les coulisses de la création et participer à l'œuvre en construction.

Pour contribuer à une accessibilité ludique et fédératrice, des *Escape games* conçus sur la base de scenarii spécifiquement adaptés à l'univers du Théâtre ont été composés par le service éducatif du Carré et seront proposés dès la saison 23-24.

Parallèlement, l'accroissement des résidences de création permet d'ouvrir à des temps d'échange constructifs entre les artistes accueillis au plateau et les classes en projet, les classes en immersion et les élèves des ateliers théâtre permanents. Ces *works in progress* permettent notamment le montage de projets pédagogiques approfondis, fondés sur un déroulé thématique, des interventions artistiques et des ateliers de pratique étalés sur plusieurs mois.

◆ **Renforcer l'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes publics fragiles et empêchés**

En sus du maillage créé avec les établissements scolaires spécialisés, le tissu caritatif et médico-social [cf. II – C. 3. *L'accès aux jeunes publics fragiles et empêchés*], un nouveau partenariat a été mis en place avec la Maison Saint-Exupéry (MECS – Maison pour enfants à caractère social) à partir de la saison 2022 / 2023 : offre de spectacles gracieuse et totalement dédiée aux enfants de la Maison, goûters-rencontres avec les artistes, ateliers de pratique donnés par des artistes professionnels agréés pris en charge par le Théâtre et prodigués à titre gracieux dans les locaux de la Maison Saint-Exupéry...

◆ **Développer les spectacles hors lieux dédiés et la décentralisation au sein des établissements scolaires du bassin de vie élargi**

Dès la saison 2021-2022, ont été fortement accrues les propositions de spectacles en décentralisation dans les établissements scolaires (soit 40 représentations Jeunes Publics hors-les-murs au titre de la saison en cours) afin de faciliter l'accès au spectacle vivant, notamment concernant les établissements scolaires les plus excentrés.

Cet essor des représentations décentralisées a répondu à une forte demande des partenaires éducatifs, notamment afin de remédier aux coûts élevés des transports scolaires dans une conjoncture inflationniste. En outre, insérer les artistes et les créations au sein même des établissements permet également de multiplier les occasions de rencontres avec les enfants et les jeunes.

Pour continuer à lutter contre les effets d'intimidation associés aux structures culturelles et retisser un maillage constant artistes / publics, une nouvelle ligne programmatique est également proposée dès septembre 2023 en accès libre, en direction des tout public et jeunes publics. Sis dans un vaste espace mezzanine ouvert (100 m<sup>2</sup>) au sein du Carré, ce nouveau programme pluridisciplinaire de formes contemporaines légères sera systématiquement accompagné d'échanges artistiques et de collations gourmandes. Ces rencontres programmatiques seront proposées soit dès 18h30 en after-work, soit en matinée en direction des jeunes spectateurs, et contribueront à créer une relation de grande proximité avec les artistes, au sein d'un environnement convivial.

#### ◆ **Ouvrir une filière d'enseignement général, spécialité théâtre - Lycée du Golfe**

Enfin, faisant suite aux échanges tissés avec la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction des Affaires Culturelles du Rectorat de Nice, la commission académique conjointe éducation-culture (CASEAT) tenue au Lycée du Golfe, en présence des représentants de la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Rectorat de Nice, a encouragé le projet d'ouverture d'une spécialité théâtre (classes de Première et Terminale) à compter de la rentrée 2024, en sus de l'option théâtre en vigueur. En effet, la ruralité du bassin de vie, son isolement géographique, sa faible accessibilité en termes de transports, ainsi que la présence d'une unique structure culturelle (Le Carré Sainte-Maxime) dispensant une offre artistique de qualité ont été considérés comme des facteurs déterminants pour définir ce projet d'ouverture comme une priorité de la politique culturelle et éducative régionale.

#### ◆ **Élargir le partenariat avec les collèges du bassin de vie**

Pour mémoire, l'ensemble des collèges du bassin de vie est actuellement en partenariat avec Le Carré. À compter de mai 2023, Le Collège Berthy Albrecht (Sainte-Maxime) a inscrit ce partenariat dans son projet d'établissement. A ce titre, dès la rentrée 2023, l'intégralité des classes, pour tous les niveaux scolaires (soit 21 classes pour 630 élèves env.), assistera systématiquement à 1 à 3 spectacles par saison, accompagnés d'un atelier artistique d'une demi-journée *a minima*, en sus des classes en projet déjà en place. Les Collèges privés de l'Assomption (Sainte-Maxime et Cogolin) entreront également dans le renforcement d'une relation de partenariat annuelle.

**Au bilan de ces nouvelles actions, il ressort une dynamique partenariale fortement renforcée avec les établissements scolaires du bassin de vie.** À noter parallèlement un accroissement de la fréquentation des publics familiaux.

## F/ UN FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CRÉATION JEUNE PUBLIC « YOUNG, WILD & FREE »

Dans la logique du cosmopolitisme propre à la ligne éditoriale du Carré, je travaille à mettre en place un Festival International de la création Jeunesse qui présentera, au Carré et en itinérance sur le territoire, des créations pluridisciplinaires centrées sur la découverte d'expressions singulières et de formes scéniques sans frontière.

Pour une culture du partage et un art en partage : « ouvert au monde et sur le monde » encore et toujours.

Aux côtés de cette ouverture aux cultures et aux scènes du monde, un ensemble d'événements festifs et ludiques en direction des jeunes spectateurs viendra conjuguer la joie de voir à la joie de faire [boum littéraire (où danser sur de grands textes à slamer et performer), radio de travers(e) (fausse émission radio composée à partir des retours des jeunes publics récoltés en temps réel), performances pluridisciplinaires, workshops des classes en projet, etc.]. Un jury junior composé d'enfants, d'adolescents et de jeunes viendra également récompenser l'une des créations, impliquant les jeunes spectateurs dans le décryptage de l'œuvre et le rapport à l'artiste.

Une communication médiatique forte, le partage avec les réseaux professionnels, notamment un partenariat étroit avec LA TRIBU et l'organisation d'un focus professionnel permettront de conférer aux artistes accueillis une forte visibilité de leurs créations à destination de la Jeunesse. Aux côtés des compagnies internationales accueillies, une attention particulière sera accordée à la valorisation des compagnies régionales.

La construction de ce festival a été retardée par la conjoncture économique actuelle. Il nécessite aujourd'hui l'obtention de la reconnaissance institutionnelle sollicitée ici et le levier financier induit par le conventionnement.

## G / L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE : INITIER UNE COOPÉRATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ EN FAVEUR DE L'ACCÈS À LA CRÉATION JEUNESSE

Alors que l'action du Carré, notamment en faveur des jeunes publics et des publics jeunes, rayonne *de facto* sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, le Théâtre ne bénéficie à ce jour d'aucun portage ou financement émanant de l'intercommunalité.

La mention « Art, Enfance, Jeunesse » sollicitée constituerait un premier levier en faveur d'un soutien intercommunal, concernant a minima et dans un premier temps la mise en place d'une politique commune en faveur de l'accès des enfants, des adolescents et des jeunes à la culture via la gratuité des transports scolaires dédiés au spectacle vivant au sein du bassin de vie.

Ce premier pas permettrait d'initier une politique d'aménagement du territoire dans le secteur culturel en améliorant le maillage territorial et l'égalité d'accès de tous les publics scolaires, notamment ceux dont les établissements subissent une plus forte distanciation géographique et/ou de plus faibles ressources disponibles.

## H/ POUR UNE CULTURE RAISONNÉE ET EN CIRCUIT COURT : RÉINVENTER DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DIFFUSION DE LA CRÉATION JEUNE PUBLIC

A l'heure où nous plaçons notre vigilance dans le soutien à un mode de production local, éthique et responsable, faisant écho à une quête de sens nouvelle des consommateurs et à la recherche de liens de proximité avec leur territoire, j'ai proposé à des Théâtres de l'Est varois d'adopter cette même démarche pour l'appliquer à la mise en œuvre d'une production artistique Jeune Public locale, raisonnée et en circuit court.

J'ai appelé pour ce faire à la complicité de deux autres Théâtres situés dans des territoires de proximité, au sein de l'Est varois : Théâtres en Dracénie – scène conventionnée d'intérêt national (Draguignan) et Le Forum (Fréjus – Saint Raphaël). J'ai proposé de définir ensemble un processus de co-construction qui pourrait par la suite être amené à s'élargir à d'autres structures culturelles du territoire varois. Il s'agit de porter la commande et la production d'une création Jeune Public de territoire pour une diffusion itinérante dans les établissements scolaires, conçue dès la conception en lien avec un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle.

Nous avons commencé à nous associer pour mettre en partage la réflexion, définir les modalités d'un cahier des charges artistique et technique (thématique, tranche d'âge, temporalité, budget...), proposer des artistes locaux dans plusieurs champs disciplinaires, avec une attention particulière portée à l'émergence. Ces artistes seront sollicités dans le cadre d'une commande proposant une construction collective de projet.

Le choix de la thématique sera concerté et permettra de participer du projet politique de territoire en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il s'agira de placer l'enfance et la jeunesse au cœur du dispositif de création pour récolter une parole vraie et partagée dans laquelle elles se projettent et se reconnaissent : interroger leur rapport au monde, bousculer les stéréotypes, faire émerger leurs questionnements. Pour la saison 24-25, le projet viserait

les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, avec une thématique « Dystopie / Utopie » ouvrant sur une large dimension politique et philosophique, sollicitant la conscience citoyenne des élèves.

Chaque projet s'initiera par une phase d'écriture visant à libérer la parole des enfants ou des adolescents destinataires. Un auteur implanté en région mènera des ateliers dans trois établissements scolaires issus du bassin de vie de chacun des Théâtres partenaires, pour récolter la parole de trois groupes de jeunes. Les écrits des élèves alimenteront la fiction du projet. A partir de ces premiers matériaux, sera posée une écriture qui pourra être pluridisciplinaire et sera ensuite confiée à des interprètes. Ce processus préalable de co-écriture pourra faire l'objet d'enregistrements audio ou de captations filmiques pour faire œuvre de mémoire et documenter la création. Celle-ci pourra être plurielle : audio, filmique, scénique...

En sus d'un apport direct en production, chaque Théâtre prendra intégralement en charge une semaine de résidence de création en ses murs, incluant la masse salariale artistique et technique, les coûts techniques et l'ensemble des frais annexes de création.

Chaque Théâtre s'engage également en préachat pour une diffusion d'un minimum de 6 représentations au sein de son bassin de vie. Ainsi pourrons-nous allier production et diffusion en dégageant une synergie vertueuse, conciliant en outre soutien aux artistes d'un territoire, inclusion des jeunes publics dans une démarche participative et décentralisation.

Chaque représentation participera étroitement d'un projet plus global d'E.A.C., conçu dès l'origine avec les artistes et les partenaires éducatifs.

A l'heure où les compagnies, tout particulièrement naissantes ou émergentes, manifestent un besoin crucial d'accompagnement à la fois financier et structurel, inventer des formes constructives et nouvelles de soutien à la création, adosser directement la diffusion à la production, travailler à faire évoluer les rôles de chacun et à densifier les relations permet d'apporter une contribution essentielle à la structuration de notre secteur, en particulier en faveur des acteurs artistiques les plus fragiles, et à tisser un maillage territorial porteur.

## I/ L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN SPECTACLE VIVANT DURABLE

Dans le cadre de notre demande d'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, je souhaite que nous puissions inscrire Le Carré dans une démarche responsable en matière de développement durable et contribuer à faire de la transition écologique dans le spectacle vivant un enjeu partagé et fédérateur.

Le Carré participe ainsi activement aux Labo Pro d'Arsud consacrés à ce sujet [Parcours de la transformation – « les 3 A »] pour construire et partager une réflexion commune et concertée.

Au sein du Théâtre, nous œuvrons également à diagnostiquer et repenser nos pratiques, nos équipements et nos process afin de les améliorer.

L'ensemble de ces mesures s'accompagne d'une sensibilisation de l'équipe du Théâtre quant à ces enjeux, mais également des équipes artistiques et techniques accueillis, des intermittents, des partenaires et des publics.

Sont notamment en cours à ce jour :

◆ **Le renforcement de la coopération pour une écologie des tournées**

Accroissement des mutualisations de tournées entre structures régionales pour co-organiser l'accueil des compagnies nationales et surtout des artistes internationaux [les compagnies internationales représentent entre 33 et 40% des accueils du Carré par saison] de façon à réduire l'empreinte écologique due aux transports.

◆ **L'adoption de pratiques écoresponsables au sein du théâtre**

- Impression des documents de communication sur du papier issu de forêts éco-gérées. Ce papier bénéficie des certifications ISO 14001 [garanties environnementales] et des écolabels « EU Ecolabel » et FSC. Les papiers de bureaux sont labellisés ISO 14001 et ISO 9001.
- Achats écoresponsables pour le matériel et les équipements de bureau.
- Suppression des bouteilles d'eau en plastique [10000 bouteilles par an] pour les équipes accueillies au profit de fontaines à eau, d'équipement en gourdes en verre et du recours par défaut aux bouteilles en cartons issues de la technologie TetraPak [packaging écologique].
- Remplacement systématique du plastique par des matériaux écoresponsables [carton, papier, bambou...] et travail de suppression du jetable.
- Utilisation de peintures éco-labellisées pour le bâtiment.
- Recours croissant au co-voiturage entre professionnels, notamment grâce via les réseaux Traverses / La Tribu, pour les déplacements programmatiques en région.

◆ **L'optimisation énergétique**

- Équipement progressif en projecteurs LED du Carré [suppression des lampes halogènes] : Grand Hall du Théâtre, espace d'exposition, petite salle de spectacle, zone de restauration [en chantier, réalisation 2021].
- Programmation d'un remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides.

- Renouvellement progressif du parc lumières existant par un parc à basse tension LED et ampoules à basse consommation.
- Gestion des écarts thermiques veillant à réduire le recours au système climatisation / chauffage. Notamment : installation de déstratificateurs.

◆ **L'optimisation de la gestion des équipements : sobriété, longévité et réduction de l'impact du numérique**

- Allonger au maximum la durée de vie des équipements en favorisant les réparations et le réemploi [aller au-delà de la durée de vie moyenne de 5 ans pour une tablette ou un ordinateur améliore de 50% son bilan environnemental].
- Privilégier le matériel reconditionné.
- Garantir le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Adapter le matériel aux besoins sans multiplier les équipements.
- Augmenter la part de smartphone pro /perso afin de réduire le nombre d'objets connectés. [Sur les 4 smartphones professionnels fournis au Théâtre, 3 sont utilisés pour un usage pro-perso...]
- Optimiser les mails et les requêtes, créer des pièces jointes légères, compresser les fichiers.

◆ **Déchets : garantir le tri et le recyclage**

Mise en place d'un tri et d'un recyclage des déchets au sein du théâtre avec la création de points de collectes dédiés.

◆ **Limiter les gaspillages et améliorer l'usage des ressources**

- Extinction systématique du matériel après utilisation quotidienne (ordinateurs, machines à café, chauffage, imprimantes...), extinction systématique des luminaires en quittant les lieux. Instauration d'un contrôle écoresponsable par les gardiens lors des rondes de fermeture.
- Bornage de la température maximum en hiver et minimum en été. Fermeture des portes des espaces peu chauffés.
- Économie de papier en privilégiant le tout numérique. Consommation raisonnable et raisonnée des moyens d'impression en favorisant l'impression en noir et blanc recto-verso.

◆ **Communiquer en faveur d'un comportement écoresponsable**

Nous préparons un « guide des bonnes pratiques » à adopter au sein du théâtre. Il sera communiqué en interne, mais aussi systématiquement auprès des équipes artistiques et techniques accueillies, des intermittents, des partenaires et des publics afin de sensibiliser et favoriser les pratiques en faveur d'un spectacle vivant durable. En outre, une double page du programme de saison sera dédiée au développement durable, et relayé sur le site internet du Théâtre.

## OBJECTIFS DE LA CONVENTION

### LA DIFFUSION

- ◆ Une diffusion pluridisciplinaire présentant des artistes de référence de la scène nationale et internationale, avec **une moyenne de 100 représentations par saison dont environ 60% des représentations dédiées au jeune public, public jeune et public familial.**
- ◆ Une attention particulière portée :
  - Aux artistes abordant des problématiques sociétales venant questionner le monde d'aujourd'hui, ici et ailleurs ;
  - Aux écritures contemporaines pluridisciplinaires et plurimédias ;
  - Aux propositions artistiques qui valorisent un faire-ensemble et/ou un vivre-ensemble.
- ◆ Un accueil de **compagnies régionales pour une moyenne de 20% des compagnies en collaboration avec le Carré par saison** (diffusion et/ou action culturelle, soutien à la création) pour la durée de la convention.
- ◆ La création d'un festival International du Jeune Public comportant, aux côtés des compagnies internationales accueillies, une valorisation de la création Jeune Public en région.

### LE SOUTIEN À LA CRÉATION

- ◆ L'accompagnement de la création, toutes disciplines confondues (en numéraire et/ou industrie et/ou ingénierie).
- ◆ Un soutien à la création en numéraire de **20.000 EUR annuels** a minima (soit 40% de la subvention Ministère de la Culture - Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur dédiée à la scène conventionnée) **en direction de la création Jeunesse.**
- ◆ **Trois résidences de création Jeunesse accueillies par an a minima avec mise à disposition du plateau équipé, accompagnement technique, prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas de l'équipe accueillie.**
- ◆ Une attention spécifique accordée à la création en région.
- ◆ Le portage de **nouveaux modes de production locale à travers la coproduction et le préachat d'une création collaborative Jeune Public du territoire**, en co-construction avec des scènes partenaires régionales.
- ◆ Un accompagnement à la visibilité professionnelle de la création Jeunesse à travers une communication et des événements dédiés (festival international de la création Jeune Public, sorties de résidence et présentations professionnelles...).

- ◆ Le maintien d'une participation active aux réseaux professionnels régionaux en faveur du soutien à la création (à ce jour, engagement dans le réseau Traverses et participation active au sein du bureau du réseau LA TRIBU).
  - ◆ Le maintien d'une inscription dans les réseaux de production et de diffusion nationaux et internationaux.
- 

## LA DIVERSITÉ DES PUBLICS ET DES JEUNES PUBLICS

- ◆ La poursuite de l'élargissement et du renouvellement des publics sur un bassin de vie élargi, notamment les très jeunes publics, jeunes publics et publics jeunes avec un objectif de **10.000 jeunes spectateurs annuels, soit 44% des publics du Théâtre sur la base d'une audience moyenne de 23.000 spectateurs annuels** [Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : 10 000 habitants de moins de 18 ans].
  - ◆ La poursuite du travail de relations aux publics et de communication interactive permettant d'optimiser la rencontre artistes / publics, avec un taux de remplissage moyen approchant 100% pour les représentations et les actions de médiation associées.
  - ◆ **La participation à la construction de l'aménagement culturel du territoire** au sein de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : accessibilité et élargissement territorial des publics scolaires.
  - ◆ **La poursuite de la décentralisation artistique et culturelle au cœur d'un bassin de vie élargi**, avec la proposition d'au moins 2 spectacles itinérants par saison dans les établissements scolaires.
  - ◆ La diffusion d'1 à 2 spectacles durant les vacances scolaires, en direction des public familiaux, pour chaque saison.
  - ◆ La création de 3 à 4 événements festifs et participatifs par saison, notamment dédiés aux Jeunes Publics et aux familles (Focus disciplinaire, Nuits Singulières...).
  - ◆ La poursuite du travail mené en faveur de l'accès aux jeunes publics fragiles et empêchés
  - ◆ Le maintien d'une politique tarifaire à forte accessibilité, notamment en direction des jeunes publics et des familles.
  - ◆ Le renforcement d'une communication ouverte, moderne et participative, notamment par l'amélioration des outils numériques et la refonte du site internet (horizon 2021).
- 

## LA MÉDIATION CULTURELLE ET L'E.A.C. – VIVRE ENSEMBLE, FAIRE ENSEMBLE, CRÉER ENSEMBLE

- ◆ La poursuite de l'effort de réinvention constant de la médiation, clé de voûte du projet artistique et culturel.
- ◆ La poursuite de l'atteinte du **100% E.A.C.** à de l'échelle des enfants, des adolescents et des jeunes de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

- ◆ **Un budget annuel dédié à l'Éducation artistique et culturelle de 55.000 EUR environ** (8000 jeunes participants annuels en moyenne).
  - ◆ Une vigilance particulière portée :
    - Aux langages scéniques pluriels et multimédias à forte porosité avec les générations d'aujourd'hui, favorisant l'accessibilité des jeunes publics et des publics jeunes
    - Aux propositions artistiques immersives et participatives
    - Aux propositions artistiques de constructions scéniques collaboratives artistes / publics.
  - ◆ L'essor de la **transversalité « Livre / Spectacle vivant »** par le renforcement du maillage des actions avec la Médiathèque au sein de l'équipement.
  - ◆ L'essor de la **transversalité « Arts plastiques / Spectacle vivant »** par la poursuite de la programmation d'installations et de happenings dans les espaces dédiés, l'association d'artistes plasticiens, une éducation artistique et culturelle dédiée ou toute autre action à réinventer au sein de l'équipement.
  - ◆ Le développement de la relation aux établissements scolaires de la circonscription et du Département par l'essor des partenariats pédagogiques s'appuyant sur les dispositifs de l'Éducation Nationale.
  - ◆ **L'élargissement du Carré Immersif** [Classes en immersion en temps complet au Théâtre, un mois par saison pour 4 classes par an, à ce jour].
  - ◆ **Jeunes en scène : la création d'une école de Théâtre pour l'enfance et la jeunesse**, associée à une forte dynamique participative mettant en scène les jeunes acteurs du Carré dans le cadre d'événements coconstruits.
  - ◆ **L'essor et le renouvellement de projets participatifs et novateurs en direction de la Jeunesse** [tournage de la web-série *Blurday*, co-constructions performatives, etc.].
  - ◆ La poursuite du **croisement des pratiques amateurs / scolaires et professionnelles** dans le cadre de la présentation au public des workshops associatifs et scolaires, grâce à un événement annuel dédié [Les Levers de rideaux amateurs du Carré, 1 mois par an en juin].
  - ◆ La poursuite des actions en direction des jeunes publics fragiles et empêchés.
- 

## UN MAILLAGE PARTENARIAL VERTUEUX

- ◆ À l'échelle locale :
  - Le bénéfice du fort ancrage du Carré au sein de la Ville et du territoire élargi, fondé sur la reconnaissance et la légitimité de son action.
  - Le maintien de la qualité de dialogue et de la collaboration avec le tissu associatif et économique du territoire, les structures culturelles, les structures caritatives et sociales locales.
  - L'accompagnement par un soutien technique et en ingénierie des projets portés par les associations culturelles ou de formation à la pratique amateur du territoire.

- La poursuite de la collaboration avec les structures médico-éducatives en faveur de l'accueil et de l'action culturelle en direction des jeunes publics fragiles et empêchés,
- La co-construction d'un aménagement culturel du territoire en faveur de la Jeunesse au sein de la Communauté de Communes.
- L'essor du mécénat individuel et entrepreneurial, dans la limite de l'absence d'acteurs économiques de taille moyenne ou grande.

♦ À l'échelle départementale :

- L'essor des relations collaboratives avec les scènes du territoire, notamment à travers la veille artistique et l'organisation de programmations croisées.
- Le portage d'un projet novateur de coproduction Jeune Public à l'échelle locale (Le Carré, Le Forum, Théâtres en Dracénie).
- La collaboration avec des structures artistiques et culturelles du Département (Bibliothèque Armand Gatti, Médiathèque Départementale du Var, La Chartreuse – Centre National des écritures du spectacle...).
- Le soutien du Conseil Départemental du Var en faveur d'un co-conventionnement État / Région / Département / Ville, dédié à l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art, enfance, Jeunesse.**

♦ À l'échelle régionale, nationale et internationale :

- Le soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur d'un co-conventionnement État / Région / Département / Ville, dédié à l'appellation Scène d'intérêt national, mention Art, enfance, Jeunesse.**
- Le développement de programmations mutualisées avec les grandes scènes régionales, notamment pour l'accueil d'artistes de la scène internationale (Hofesh SHECHTER, NEDERLANS DANS THEATER...).
- L'inscription active dans la dynamique portée par les réseaux professionnels en matière de soutien à la création et de diffusion régionales.
- La construction de liens privilégiés avec des partenaires internationaux (Théâtre National de Bruxelles, Am Stram Gram, Théâtre de Carouge...).

## LE RAYONNEMENT TERRITORIAL

- ♦ **Unique Théâtre sur un large territoire couvrant une superficie de 870 km<sup>2</sup> et un bassin de vie de 132 000 habitants (dont Communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez : 58299 habitants, 430 km<sup>2</sup>, 12 villes).**
- ♦ **Une forte visibilité favorisée par la pluridisciplinarité de l'équipement : 200.000 visiteurs par an, 23.000 spectateurs dont 8 à 10.000 jeunes spectateurs annuels, 16.000 participants aux actions de médiation culturelle dont 6.000 jeunes publics annuels.**
- ♦ Un rayonnement régional et national accru grâce à l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national sollicitée et à la communication afférente.

- ◆ Une présence renforcée au sein de la Communauté de Communes grâce à l'institutionnalisation des missions du Théâtre en faveur de la Jeunesse, la contribution à l'aménagement culturel du territoire et l'essor de la décentralisation artistique et culturelle
  - ◆ Une forte visibilité grâce à la **création du Festival international de la création Jeunesse « Young, wild & free ».**
  - ◆ Une forte contribution à l'attractivité artistique et culturelle du territoire (seul équipement structurel du Golfe) en cohérence avec l'évolution du positionnement de la Ville et du bassin de vie, notamment en direction de la famille (label Famille Plus).
  - ◆ Une communication à forte audience grâce à l'essor de la communication numérique, l'invention de nouvelles modalités de rencontres artistiques digitales, la refonte et le redéploiement de la communication du Théâtre.
- 

## LA STRUCTURE

- ◆ **Un équipement contemporain doté de forts atouts structurels et fonctionnels.**
  - ◆ Une régie à autonomie financière dont l'autonomie programmatique et artistique a toujours été sanctuarisée.
  - ◆ **Une sacralisation et une stabilisation du budget de fonctionnement grâce aux subventions de la Ville.**
  - ◆ Des partenaires institutionnels et un co-financement pérennes (Département, Région)
  - ◆ L'obtention d'un effet levier en matière d'aides publiques grâce à une association du Département du Var et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au projet d'appellation scène d'intérêt national, avec un objectif d'augmentation globale des aides publiques de 100 000 EUR d'ici deux ans.
  - ◆ Une forte visibilité de l'équipement grâce à une fréquentation soutenue et une transversalité naturelle : croisement de 200.000 visiteurs par an favorisant les synergies artistiques et culturelles Spectacle vivant / Livre / Cinéma / Arts plastiques.
  - ◆ Une multiplicité d'espaces d'accueil des publics permettant de bousculer et renouveler les codes de la représentation.
  - ◆ Un aménagement lumières et son de nouveaux espaces (Grand Hall, 2022).
  - ◆ La création d'un niveau de bureaux supplémentaires à venir.
  - ◆ Une restructuration et un renforcement de l'équipe par un recrutement externe qualitatif pour 5 postes supplémentaires.
  - ◆ Une recherche d'exemplarité en matières de développement durable et de comportements écoresponsables.
-



Le Carré Sainte-Maxime, unique Théâtre sur un large territoire : une superficie de 870km<sup>2</sup> pour un bassin de vie de 132 000 habitants (dont Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 58 299 habitants, 430km<sup>2</sup>, 12 villes)

## LÉGENDE

- Rayonnement du Carré (bassin de vie irrigué)
- Densité de plus de 10 000 habitants
- Densité entre 5 000 et 10 000 habitants
- Densité de moins de 5 000 habitants

83 établissements scolaires partenaires :

- ◆ Écoles maternelles
- ◆ Écoles élémentaires
- ◆ Collèges
- ◆ Lycées

## ANNEXES – LES CHIFFRES-CLÉ DE L'ACTIVITÉ

### ACTIVITÉ ARTISTIQUE

\* activité impactée par les contraintes sanitaires inhérentes à la lutte contre la Covid 19

<b>DIFFUSION</b>	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022	2023
<b>Nombre total de spectacles</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>49</b>
<b>Nombre total de représentations</b>	<b>62</b>	<b>80</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>55</b>	<b>113</b>	<b>90</b>	<b>143</b>
Dont nombre de compagnies internationales	13	13	11	13	9	13	8	12
Dont nombre de spectacles en écritures plurielles	12	11	16	11	8	6	10	16
Dont nombre de spectacles jeune public en temps scolaire	10	12	7	11	5	12	13	25
Dont nombre de représentations jeune public en temps scolaire in situ	19	53	28	30	25	22	39	33
Dont nombre de représentations jeune public hors les murs	10	4	-	11	-	16	13	71
Dont nombre de spectacles familiaux	9	8	10	8	6	12	11	12
Dont nombre de représentations spectacles familiaux	13	8	13	12	6	30	14	13
<b>Part des représentations à destination de la Jeunesse sur le nombre total de représentations annuelles</b>	<b>68%</b>	<b>80%</b>	<b>66%</b>	<b>74%</b>	<b>56 %</b>	<b>83 %</b>	<b>73%</b>	<b>82%</b>

<b>SOUTIEN A LA CREATION / COPRODUCTION (EN €)</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Apport direct en numéraire - créations Jeunesse							
<i>Coproduction directe – HORS APPORTS RELATIFS AUX RESIDENCES DE CRÉATION (€)</i>					22500	15000	17000
Apport en numéraire via le réseau La Tribu							

<i>Coproduction mutualisée - 1 création Jeune Public / an</i>	3250	3250	3250	3250	3250	3250	3250
Apport en numéraire via le réseau Traverses							
<i>Coproduction mutualisée – 3 créations / an</i>	-	1950	1840	2020	2035	1971	1870
<b>Total coproduction – apport annuel en numéraire</b>	<b>3250</b>	<b>5200</b>	<b>5090</b>	<b>5270</b>	<b>27785</b>	<b>20221</b>	<b>22120</b>
Nombre de spectacles coproduits	1	4	4	4	7	5	4
Nombre de spectacles diffusés et coproduits	1	2	2	2	7	5	4
Nombre de créations en préachat /an	11	12	10	15	11	25	25

<b>ARTISTES ET TERRITOIRE</b>	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
Nombre de représentations accueillies de compagnies régionales	28	30	16	8	9	48	23
Nombre de spectacles accueillis de compagnies régionales	8	9	8	5	6	8	5
Part des compagnies régionales sur la programmation totale (en %)	45	37,5	20	11,26	13	42,47	25

**PUBLICS / JEUNES PUBLICS / PUBLICS JEUNES**

<b>PUBLICS – EN NOMBRE DE SPECTATEURS</b>	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
<b>Fréquentation Tout Public</b>	<b>20 525</b>	<b>22 191</b>	<b>23 491</b>	<b>6263</b>	<b>9317</b>	<b>20932</b>
<b>Fréquentation Jeunes Publics et scolaires</b>	<b>7063</b>	<b>10 377</b>	<b>8490</b>	<b>5067</b>	<b>4480</b>	<b>9010</b>
Part des jeunes publics sur l'audience public totale (en %)	34,41	46,76	36,14	51,47	48,08	43,04
Taux de remplissage moyen Tout Public (en %)	97,3	99	99	99	90	91
Taux de remplissage moyen Jeunes Publics (en %)	92	96	87	94	86	87

TOUT PUBLIC - MEDIATION CULTURELLE	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
<b>Nombre de publics impliqués</b>	<b>9910</b>	<b>9004</b>	<b>10982</b>	<b>10649</b>	<b>5500</b>	<b>6200</b>	<b>12300</b>
Nombre d'heures d'actions de médiation culturelle	210	195	220	220	90	100	215
Nombre d'actions de médiation culturelle (1)	140	130	146	145	66	67	144

(1) Ateliers et stages de pratique, master class, rings, performances, répétitions publiques, focus disciplinaires, Nuits Singulières, rencontres thématiques, café philo, workshops, Capsules 2.0, Le Cercle du Carré, Speak Easy...

JEUNES PUBLICS - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
<b>Nombre de Jeunes Publics impliqués</b>	<b>2816</b>	<b>4548</b>	<b>3922</b>	<b>6148</b>	<b>3563</b>	<b>2729</b>	<b>6252</b>
Nombre d'heures de rencontres artistiques à valeur pédagogique	29	57	28	41	25	38	49
Nombre d'heures d'ateliers / stages de pratique	140	204	202	206	180	150	194
Nombre de classes en projet (dont classes en immersion)	7	9	10	7	5	6	9
Nombre d'élèves en projet	210	270	300	210	150	180	270
Budget Éducation artistique et culturelle réalisé (EUR)	NC	NC	43000	43000	42500	48000	55000

\*Sur la base des actions maintenues dans le contexte de crise sanitaire covid-19.

PARTENARIAT ETABLISSEMENT SCOLAIRES <i>Cf. Listing (A) ci-après</i>	
Crèche	1
Écoles maternelles	20
Écoles élémentaires	19
Collèges	8
Lycées	2
Enseignement supérieur	3
Établissements de formation	2
Publics fragiles – classes spécialisées	4

PARTENARIAT STRUCTURES PERISCOLAIRES (2) <i>Cf. Listing (B) ci-après</i>	
Associations théâtre	8
Associations danse	10
Conservatoires musique / danse / théâtre	2

Associations culturelles	3
Association cirque	1
Association musique	3
Centres de loisirs et accueil jeunesse	8
Structures médico-sociales	7
MECS (Maison d'enfants à caractère social)	1
Associations caritatives et aide à l'enfance	6

### RAYONNEMENT TERRITORIAL

AUDIENCE COMMUNICATION NUMÉRIQUE	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
Médias sociaux (facebook, Instagram) (1)	NC	NC	NC	5100	5423	5700	5990
Nouveaux modes de communication numérique – diffusion via la chaîne YouTube du Carré (web-série, présentations spectacles, workshops...)	312	13400	14300	26400	125 450	131 642	125 540
Site internet - nombre d'utilisateurs	24167	27368	23007	24567	15 059	25 614	38 772
Nombre d'abonnés à la newsletters	NC	NC	4400	9000	4400	5346	6000

(1) Nb abonnés Instagram / Nb mentions J'aime Facebook

RAYONNEMENT TERRITORIAL PUBLIC - PROVENANCE DES PUBLICS	2020*	2021*	2022
Sainte-Maxime	52 %	43%	53%
Golfe de Saint Tropez	83 %	67%	83%
Var	94 %	83%	92%
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	95 %	97%	93%
Hors région	5 %	3%	7%

## LE SOUTIEN À LA CRÉATION

### COPRODUCTIONS 2021

#### COMPAGNIES / CRÉATIONS / APPORTS EN COPRODUCTION :

Compagnie La Robe à l'envers – création *Dé-Livre moi* (Jeune Public) : 5 000€  
(+ préachat 2 représentations)

Compagnie Vertiges – création *Il faudra que tu m'aimes le jour où j'aimerai pour la première fois sans toi* (Jeunes publics & publics jeunes) : 5 000€  
(+ préachat 4 représentations)

Compagnie Des Trou dans la tête – création *Prénom Nom* (Jeunes publics & publics jeunes) : 5 000€  
(+ préachat 4 représentations)

Compagnie Antipodes – création *La fille d'attente* : 5 000€

Compagnie Hors Surface – création *Entre deux mondes* (Public familial) : 2500€

Fonds de coproduction mutualisé Tribu, Compagnie La boîte à sel – création *Track* (Jeune public) : 3 250€  
(+ préachat 4 représentations)

Fonds de coproduction mutualisé Traverses : 2 035€

<b>TOTAL APPORT EN NUMÉRAIRE ANNUEL - COPRODUCTION</b>	<b>27 785 EUR</b>
<b>NOMBRE ANNUEL DE SPECTACLES COPRODUITS :</b>	<b>7</b>
<b>DONT CRÉATIONS JEUNE PUBLIC / PUBLIC FAMILIAL :</b>	<b>5</b>
<b>COPRODUCTION DE LA CRÉATION JEUNESSE</b>	
<b>EN % DE L'APPORT TOTAL DE COPRODUCTION :</b>	<b>74,68%</b>

### ACCUEILS EN RÉSIDENCE DE CRÉATION 2021

#### COMPAGNIES / CRÉATIONS / MODALITÉS :

Compagnie Hervé Koubi – Training au plateau : du 02/02/2021 au 05/02/2021, accueil plateau Grande Salle, loges et foyer, soit 4 jours.

Compagnie la Robe à l'Envers - création *Dé-livre moi* (Jeune Public) : du 17/05/2021 au 21/05/2021, accueil plateau Grande Salle, loges et foyer, soit 5 jours.

Compagnie Antipodes - création *La fille d'attente* : du 26/07/21 au 30/07/21, accueil plateau Grande Salle, loges et foyer, soit 5 jours.

Compagnie du Kairos – création *De l'autre côté des vagues* : du 12/07/2021 au 16/07/ 2021, accueil plateau Petite salle, loges et foyer & du 19/07/2021 au 23 /07/2021, accueil plateau Grande Salle, loges et foyer, soit 10 jours.

**APPORT EN NATURE ET EN INDUSTRIE :**

Accompagnement technique (mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre fixe et intermittente selon fiche technique, assistance à la création lumière et/ou son, mise à disposition du grand plateau, prise en charge du matériel technique par location ou mise à disposition à partir du parc de matériels du Théâtre.)

Conseil et accompagnement à la diffusion.

Prise en charge de la sortie de résidence – présentation aux professionnels et/ou aux publics (*selon contraintes sanitaires COVID 19*).

**VALORISATION :**

Mise à disposition du plateau, prise en charge de la fiche technique de la création (*minimum 1000 EUR / jour*) :  
24000 EUR

Mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre (*coût salarial chargé, 2 personnels 2 services / jour*) :  
12288 EUR

---

<b>TOTAL COUT RESIDENCE :</b>	<b>36288 EUR</b>
-------------------------------	------------------

<b>NOMBRE DE JOURS DE RÉSIDENCES :</b>	<b>24</b>
--	-----------

<b>NOMBRE DE COMPAGNIES ACCUEILLIES EN RÉSIDENCE :</b>	<b>4</b>
--	----------

<b>DONT CRÉATIONS JEUNE PUBLIC / PUBLIC FAMILIAL :</b>	<b>1</b>
--	----------

<b>DONT COMPAGNIES REGIONALES :</b>	<b>4</b>
-------------------------------------	----------

---

**COPRODUCTIONS 2022****COMPAGNIES / CRÉATIONS / APPORTS EN COPRODUCTION :**

Compagnie La Souricière – création ...*Et ils vécurent heureux* (Jeune public) : 5 000€

Compagnie La Rocket – création *La Force de la gravité* (Jeune public) : 5 000€

Compagnie L'œil ivre – création *Le Glaneur* (Jeunes publics & publics jeunes) : 5 000€

Fonds de coproduction mutualisée Tribu, Compagnie Théâtre à cru – création *L'enfant qui ne parle pas* (Jeune public) :

3 250€

Fonds de coproduction mutualisée Traverses : 1 971€

---

<b>TOTAL APPOINT EN NUMÉRAIRE ANNUEL - COPRODUCTION</b>	<b>20 221 EUR</b>
---	-------------------

<b>NOMBRE ANNUEL DE SPECTACLES COPRODUITS :</b>	<b>5</b>
---	----------

<b>DONT CRÉATIONS JEUNE PUBLIC / PUBLIC FAMILIAL :</b>	<b>5</b>
--	----------

<b>COPRODUCTION DE LA CRÉATION JEUNESSE</b>	
---	--

<b>EN % DE L'APPOINT TOTAL DE COPRODUCTION :</b>	<b>100 %</b>
--	--------------

---

## ACCUEILS EN RÉSIDENCE DE CRÉATION 2022

### COMPAGNIES / CRÉATIONS / MODALITÉS :

Compagnie L'œil ivre – création *Le Glaneur* (Jeunes publics & publics jeunes) : du 7/11/2022 au 17/11/2022, accueil plateau Petite Salle et foyer, soit 10 jours.

Prise en charge des frais de transport, repas et hébergement de l'équipe artistique (2 personnes).

Compagnie La Rocket – création *La Force de la gravité* (Jeunes publics & publics jeunes) : du 21/11/2022 au 26/11/2022, accueil plateau Petite Salle et foyer, soit 6 jours.

Prise en charge des frais de transport, repas et hébergement de l'équipe artistique (3 personnes).

Compagnie la Souricière - création ...Et ils vécurent heureux (Jeune Public) : du 19/12/2022 au 23/12/2022, accueil plateau Grande Salle, loges et foyer, soit 5 jours.

Prise en charge des frais de transport, repas et hébergement de l'équipe artistique (5 personnes).

### APPORT EN NATURE ET EN INDUSTRIE :

Accompagnement technique (mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre fixe et intermittente selon fiche technique, assistance à la création lumière et/ou son, mise à disposition du grand plateau, prise en charge du matériel technique par location ou mise à disposition à partir du parc de matériels du Théâtre.)

Conseil et accompagnement à la diffusion.

Prise en charge de la sortie de résidence – présentation aux professionnels et/ou aux publics.

### VALORISATION :

Mise à disposition du plateau, prise en charge de la fiche technique de la création (*minimum 1000 EUR / jour*) :  
21 000 EUR

Mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre (*coût salarial chargé, 2 personnels 2 services / jour*) :  
10 752 EUR

Prise en charge des frais repas, hébergement, transport équipes artistiques :

8054 EUR

<b>TOTAL COUT RESIDENCE :</b>	<b>39 806 EUR</b>
<b>TOTAL RESIDENCE</b>	
<b>NOMBRE DE JOURS DE RÉSIDENCES :</b>	<b>21</b>
<b>NOMBRE DE COMPAGNIES ACCUEILLIES EN RÉSIDENCE :</b>	<b>3</b>
<b>DONT CRÉATIONS JEUNE PUBLIC / PUBLIC FAMILIAL :</b>	<b>3</b>
<b>DONT COMPAGNIES REGIONALES :</b>	<b>3</b>

## COPRODUCTIONS 2023

### COMPAGNIES / CRÉATIONS / APPORTS EN COPRODUCTION :

Compagnie (1)Promptu – Emilie Lalande (compagnie conventionnée Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur) – création *Petrouchka ou le choix d'Holubichka* (Jeune public) : 7 000€  
(+ préachat de 2 représentations)

Compagnie La Rousse (compagnie conventionnée Direction régionale des Affaires Culturelles Île de France) – création *Les Filles ne sont pas des poupées de chiffon* (Jeune public et public jeune) : 5 000€  
(+ préachat de 4 représentations)

Compagnie Blanca Li – re-création *Casse-Noisette* : 5 000€  
(+ préachat de 5 représentations)

Fonds de coproduction mutualisée Tribu, Compagnie La Rousse – création *Les Filles ne sont pas des poupées de chiffon* (Jeune public et public jeune) : 3 250€

Fonds de coproduction mutualisée Traverses : 1 870 €

<b>TOTAL APPORT EN NUMÉRAIRE ANNUEL - COPRODUCTION</b>	<b>22 120 EUR</b>
NOMBRE ANNUEL DE SPECTACLES COPRODUITS :	4
DONT CRÉATIONS JEUNE PUBLIC / PUBLIC FAMILIAL :	4
COPRODUCTION DE LA CRÉATION JEUNESSE	
EN % DE L'APPORT TOTAL DE COPRODUCTION :	100 %

## ACCUEILS EN RÉSIDENCE DE CRÉATION 2023

### COMPAGNIES / CRÉATIONS / MODALITÉS :

Compagnie (1)Promptu (compagnie conventionnée Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur) – création *Petrouchka ou le choix d'Holubichka*  
(Jeune Public) : du 04/09/2023 au 08/09/2023, accueil plateau Grande Salle, loges et foyer, soit 5 jours.  
Prise en charge des frais de transport, repas et hébergement de l'équipe artistique (9 personnes).

Compagnie La Rousse (compagnie conventionnée Direction régionale des Affaires Culturelles Île de France) – création *Les filles ne sont pas des poupées de chiffon* (Jeune public) : du 18/09/2023 au 23/09/2023, accueil plateau Petite Salle et foyer, soit 6 jours.  
Prise en charge des frais de transport, repas et hébergement de l'équipe artistique (6 personnes).

Compagnie Blanca Li – reprise de création *Casse-Noisette* (Jeune public et public jeune) : du 25/11/2023 au 01/12/2023, accueil plateau Grande Salle et foyer, soit 7 jours.  
Prise en charge des frais de transport, repas et hébergement de l'équipe artistique (13 personnes).

Compagnie La Robe à l'Envers – création *Planter des graines* (Jeune Public) : du 24/07/2023 au 29/07/2023 et du 04/09/2023 au 22/10/2023, accueil plateau Petite Salle et foyer, soit 40 jours.  
Prise en charge des frais de transport et repas de l'équipe artistique (5 personnes).

**APPORT EN NATURE ET EN INDUSTRIE :**

Accompagnement technique (mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre fixe et intermittente selon fiche technique, assistance à la création lumière et/ou son, mise à disposition du grand plateau, prise en charge du matériel technique par location ou mise à disposition à partir du parc de matériels du Théâtre.)

Conseil et accompagnement à la diffusion.

Prise en charge de la sortie de résidence – présentation aux professionnels et/ou aux publics.

**VALORISATION :**

Mise à disposition du plateau, prise en charge de la fiche technique de la création (*minimum 1000 EUR / jour - Grand plateau ; 500 EUR / jour - Petit plateau*) :

38 000 EUR

Mise à disposition de l'équipe technique du Théâtre (*coût salarial chargé, équipe intermittente adhoc selon fiches techniques*) :

16472 EUR

Prise en charge des frais repas, hébergement, transport équipes artistiques :

25 068 EUR

<b>TOTAL COUT RESIDENCE :</b>	<b>79 540 EUR</b>
<b>NOMBRE DE JOURS DE RÉSIDENCES :</b>	<b>58</b>
<b>NOMBRE DE COMPAGNIES ACCUEILLIES EN RÉSIDENCE :</b>	<b>4</b>
<b>DONT CRÉATIONS JEUNE PUBLIC / PUBLIC FAMILIAL :</b>	<b>4</b>
<b>DONT COMPAGNIES RÉGIONALES :</b>	<b>2</b>

## LA STRUCTURE

	2009 À 2021	2022	
Nombre de salariés permanents du Théâtre	9	12	+ 3 gardiens SSIAP

## BUDGETS RÉALISÉS 2017 - 2022

Les budgets de fonctionnement et d'investissement ci-dessous sont uniquement relatifs à l'activité du Théâtre.

(NB : Le budget de la Médiathèque sise au sein de l'équipement est intégré au compte administratif de la régie autonome).

Les points suivants sont à signaler pour éclairer la lecture budgétaire :

- Le Théâtre assume les frais de fonctionnement d'un équipement de 5 000 m<sup>2</sup> sur un site de 10 000m<sup>2</sup>, ouvert 365 jours par an, de 9h à 00h30, générant des coûts de fonctionnement très élevés (fluides, gardiennage, entretien...)
- Le service incendie nécessite la présence permanente de deux agents titulaires du SSIAP, obligation qui engendre des charges de personnel additionnelles (3 agents SSIAP à temps plein + volant annuel d'heures supplémentaires + prestations externes gardiennage / service incendie).
- Le Théâtre supporte la charge financière des emprunts inhérents à la construction de l'équipement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE (€)	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
<b>Budget global de fonctionnement</b>	<b>1 822 702</b>	<b>2 121 395</b>	<b>2 014 776</b>	<b>1 560 127</b>	<b>1 879 967</b>	<b>2 291 491</b>
Dont budget artistique (1)	539 908	652 452	662 508	380 864	618 586	753 673
Dont charges générales (incluant la gestion du bâtiment)	285 545	368 828	300 327	253 293	287 688	347 754
Dont charges financières	110 569	149 210	130 173	150 449	104 415	94 849

Dont dotations aux amortissements	125 805	103 828	82399	77494	86 053	83 166
Dont masse salariale du Théâtre	610 688	665 198	648 481	627 105	699 852	828 146
Dont masse salariale Intermittents du spectacle	150 187	181 879	190 888	70 922	83 373	183 903
Subvention Ville	1 415 774	1 432 974	1 532 131	1 623 537	1 567 554	1 618 000
Subvention Conseil régional	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Subvention Conseil départemental	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Subvention Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur – Ministère de la Culture	-	15 000	15 000	22 200	52 200	45 000
Mécénat	38600	21 808	28 242	28 149	16 708	37 610
Ressources propres (2)	214 874	269 446	278 794	139 586	167 552	318 710

(1) Cessions, droits d'auteurs et assimilés, locations techniques, transports, défraiements, hébergements

(2) Billetterie, ateliers EAC, redevances cinéma, loyers restaurant, locations de salle...

REPARTITION BUDGET FONCTIONNEMENT (%)	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022
Part du budget artistique sur le budget de fonctionnement global	30	30	32	24	33	33
Part des frais de fonctionnement, incluant la gestion et l'entretien du bâtiment	16	17	15	16	15	15
Part de la masse salariale fixe	33	31	32	40	37	36
Part des ressources propres	12	13	14	9	9	14

\* activité impactée par les contraintes sanitaires inhérentes à la lutte contre la Covid 19.

BUDGET D'INVESTISSEMENT (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget global Investissement	425 009	473 040	587 863	616 294	531 044	583 884
Subvention Ville	273 731	273 882	452 600	280 758	237 173	332 123

**BUDGETS PRÉVISIONNELS 2023 - 2027**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE (€)	2023	2024	2025	2026	2027
Budget global de fonctionnement	2 335 000	2 445 000	2 540 000	2 555 000	2 570 000
Dont budget artistique (1)	750 000	800 000	850 000	850 000	855 000
Dont charges générales (incluant la gestion du bâtiment)	350 000	385 000	415 000	420 000	420 000
Dont charges financières	110 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Dont dotations aux amortissements	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Dont masse salariale du Théâtre	860 000	870 000	880 000	885 000	890 000
Dont masse salariale Intermittents du spectacle	180 000	190 000	195 000	200 000	205 000
Subvention Ville	1 680 000	1 730 000	1 785 000	1 835 000	1 870 000
Subvention Conseil régional	50 000	70 000	100 000	100 000	100 000
Subvention Conseil départemental (Pour le Théâtre)	60 000	70 000	100 000	100 000	100 000
Subvention Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur – Ministère de la Culture (E.A.C. + conventionnement à partir de 2024)	50 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Mécénat	50 000	55 000	60 000	60 000	60 000

Autres ressources (2)	125 000	110 000	65 000	30 000	10 000
Ressources propres (3)	320 000	330 000	350 000	350 000	350 000

(1) Cessions, droits d'auteurs et assimilés, locations techniques, transports, défraiements, hébergements

(2) Recettes exceptionnelles, refacturation Ville, résultats reportés....

(3) Billetterie, ateliers EAC, redevances cinéma, loyers restaurant, locations de salle

BUDGET DEDIÉ JEUNE PUBLIC (€)	2023	2024	2025	2026	2027
Spectacles Jeune Public	320 000	355 000	360 000	360 000	370 000
Éducation artistique et culturelle	60 000	62 000	65 000	65 000	65 000
Résidence de création Jeune Public	56 848	60 000	60 000	60 000	60 000
Coproduction spectacles Jeune Public	22 120	25 000	25 000	25 000	25 000
Quote-part fonctionnement (postes dédiés, charges diverses)	80 000	85 000	90 000	95 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>538 968</b>	<b>587 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>620 000</b>

REPARTITION BUDGET EN % DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT GLOBAL	2023	2024	2025	2026	2027
Part du budget artistique	32	33	33	33	33
Part du budget Jeune Public	23	24	24	24	24
Part des frais de fonctionnement, incluant la gestion et l'entretien du bâtiment	15	16	16	16	16

Part de la masse salariale fixe	37	36	35	35	35
Part de ressources propres	14	13	14	14	14

**(A) PARTENARIAT ETABLISSEMENT SCOLAIRES****ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 1<sup>ER</sup> DEGRE**

Crèche du Jas Neuf – 83120 Sainte Maxime  
 École maternelle Y.Coudou – 83310 La Môle  
 École maternelle l'Escouleto – 83990 St-Tropez  
 École maternelle privée Sainte-Anne 83990 St Tropez  
 École maternelle Le petit prince – 83240 Cavalaire  
 École maternelle des Blaquières – 83310 Grimaud  
 École maternelle des Migraniers – 83310 Grimaud  
 École maternelle G. Philippe – 83350 Ramatuelle  
 École maternelle H. Pisan – 83310 Cogolin  
 École maternelle Plein Soleil – 83310 Cogolin  
 École maternelle Les petits bouchons – 83680 La Garde-Freinet  
 École maternelle J. Blay – 83520 Roquebrune S/Argens  
 École maternelle des Issambres – 83520 Roquebrune S/Argens  
 École maternelle H. Michel – 83550 Vidauban  
 École maternelle M. Aumeran – 83120 Sainte-Maxime  
 École maternelle l'Espéridou – 83580 Gassin  
 École maternelle des Virgiles – 83120 Ste-Maxime  
 École maternelle S Lorière – 83120 Ste-Maxime  
 École maternelle S. Fabre – 83120 Ste-Maxime  
 École maternelle Croix-Valmer – 83420 Croix-Valmer  
 École maternelle Sainte-Anne 83990 St Tropez  
 Ecole élémentaire Y Codou – 83310 La Môle  
 École élémentaire des Lauriers – 83990 St-Tropez  
 École élémentaire La Roseraie – 83240 Cavalaire  
 École élémentaire des Blaquières – 83310 Grimaud  
 École élémentaire des Migraniers – 83310 Grimaud  
 École élémentaire G. Philippe – 83350 Ramatuelle  
 École élémentaire R. Chabaud – 83310 Cogolin  
 École élémentaire Fontvieille – 83310 Cogolin  
 École élémentaire la Source – 83680 La Garde-Freinet  
 École élémentaire des Issambres – 83520 Roquebrune S/Argens  
 École élémentaire H. Michel – 83550 Vidauban  
 École élémentaire M. Aumeran – 83120 Sainte-Maxime  
 École élémentaire – 83580 Gassin  
 École élémentaire S Lorière – 83120 Ste-Maxime  
 École élémentaire S. Fabre – 83120 Ste-Maxime  
 École privée La Loupiotte – 83120 Ste-Maxime  
 École élémentaire Croix-Valmer – 83420 Croix-Valmer  
 École élémentaire privée Sainte-Anne 83990 St-Tropez  
 École élémentaire du Rayol Canadel – 83820 Rayol Canadel sur mer

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 2<sup>ND</sup> DEGRE**

Collège Gabrielle Colette – 83480 Puget S/Argens  
 Collège Berthy Albrecht – 83120 Ste-Maxime  
 Collège G. Philippe – 833310 Cogolin  
 Collège de l'Assomption – 83310 Cogolin  
 Collège V. Hugo – 83420 Gassin  
 Collège Moulin Blanc – 83990 St-Tropez  
 Collège La Peyroua – 83490 Le Muy  
 Collège A. Cabasse – 83520 Roquebrune S/Argens  
 Lycée du golfe de Saint-Tropez – 83580 Gassin  
 Lycée régional du Val d'Argens – 83490 Le Muy

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ESPE – Faculté de Nice – 06000 Nice

IUT - Faculté de Toulon/la Garde – 83130 La Garde

Faculté de droit – 83300 Draguignan

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - STRUCTURES SPECIALISEES (publics fragiles)**

S.E.E.S la Bastide – 83310 Cogolin  
 ITEP Masilva – 83420 La Croix Valmer  
 I.M.E Sylvabelle – 83420 La Croix Valmer  
 CLIS classe pour l'inclusion scolaire - 83420 La Croix Valmer

**ETABLISSEMENTS DE FORMATION PRIVES**

I.F.E.T.H Institut de formation hôtelière – 83520 Roquebrune S/Argens  
 Sigma formation – 83310 Cogolin

**(B) PARTENARIATS STRUCTURES PÉRISCOLAIRES****ASSOCIATIONS THEATRE**

Les 3A – 83120 Ste-Maxime  
 Les miss en scène - 83120 Ste-Maxime  
 L'Arc en scène - 83120 Ste-Maxime  
 Calidie - 83120 Ste-Maxime  
 Théâtre du Lendemain – 83300 Draguignan  
 Les Pataquès – 83300 Draguignan  
 Les tréteaux de St Tropez – 83990 St-Tropez  
 Théâtre de Grimaud – 83310 Grimaud

**ASSOCIATIONS DANSE**

Créate danse – 83600 Fréjus  
 La tribu des artistes – 83120 Sainte-Maxime  
 Maxi Gym – 83120 Sainte-Maxime  
 Top fitness – 83120 Sainte-Maxime  
 Mya Style – 83120 Sainte-Maxime  
 Maison de Rejanne (danse) – 83390 Cuers  
 Club de danse Cogolinois – 83310 Cogolin  
 Danse passion d'Azur – 83120 Sainte Maxime  
 AB Studio (danse) – 83310 Cogolin

**ASSOCIATIONS CIRQUE**

Cirque Pad – 83120 Sainte Maxime

**ASSOCIATIONS MUSIQUE**

Chorale de la Garde Freinet – 83680 Garde Freinet  
 Scène de cœur – 83120 Sainte Maxime  
 École de musique de Cuers – 83390 Cuers

**ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Actifs pichoun – 83120 Plan de la Tour  
 Culture culture – 83120 Plan de la Tour  
 Les remp'arts – 83310 Grimaud

**CONSERVATOIRES**

Conservatoire à rayonnement intercommunal Rostropovitch Landowski – 83120 Sainte-Maxime / Cogolin  
 Conservatoire d'art dramatique – 83700 Draguignan

**CENTRES DE LOISIRS ET ACCUEIL JEUNESSE**

Centre de loisirs – 83580 Gassin  
 Centre de loisirs – 83310 Grimaud  
 MJC – 83420 Croix Valmer  
 Centre social et culturel – 83310 Grimaud  
 Club ados culturel – 83310 Grimaud  
 Centre de loisirs - 83120 Sainte Maxime  
 Centre de loisirs 83420 Croix Valmer  
 Service culture – 83310 La Môle

**MECS (MAISON D'ENFANTS A CARACTÈRE SOCIAL)**

MECS Saint-Exupéry – 83120 Sainte-Maxime

**STRUCTURES MEDICO-SOCIALES**

APF (Association des paralysés de France) de Draguignan  
 S.A.A.A.S (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation) du Muy  
 M.A.S. de Puget sur Argens (Maison d'accueil spécialisée : établissement médico-social destiné à accueillir des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants)  
 Hôpital de jour – 83310 Cogolin  
 A.D.A.P.E.I – 83300 Draguignan  
 Association des paralysés de France – 83300 Draguignan  
 Club des 6 – 83420 Croix Valmer

**STRUCTURES CARITATIVES, AIDE A L'ENFANCE**

Secours catholique – 83120 Sainte-Maxime  
 Secours populaire – 83120 Sainte Maxime  
 Association familiale – 83310 Cogolin  
 Association l'Envol – 83120 Sainte Maxime  
 Association Je cours pour Lilian – 83240 Cavalaire  
 Centre départemental de l'enfance – 83300 Draguignan

**- ANNEXE II -**  
**MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS**

**Conditions de l'évaluation :**

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus. Au moins six mois avant le terme de la convention, l'auto-évaluation produite par la directrice ou le directeur est communiquée aux partenaires signataires de la convention, accompagnée du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu par l'article 10 des présentes qui fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés. Indicateurs quantitatifs : Dans les bilans annuels comme dans l'évaluation finale, ces indicateurs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments cartographiques.

**POUR LES SCIN « ART, ENFANCE, JEUNESSE »**

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027
Proposer un volume significatif de la programmation, dans et hors les murs, consacrée aux enfants et aux jeunes	Nb total de spectacles	40	40	40
	Dont dédiés à l'enfance et la jeunesse	10	10	10
	Nb de représentations	60	55	55
	Dont spectacles enfance et jeunesse	40	33	33
	Nombre de séances scolaires	32	25	25
	Fréquentation globale des spectacles	20000	18000	18000
	Dont public jeune*	2500	2000	2000
Accompagnement, sur la durée de la convention, apporté à des artistes professionnels œuvrant dans ce domaine	Dont public scolaire**	6000	4500	4500
	Budget production et coproduction en numéraire	20000 €	20000 €	20000 €
	Nombre de production et coproduction	4	4	4
	Apport numéraire minimum en coproduction	5000 €	5000 €	5000 €
	Nombre de résidences d'artistes professionnels	3	3	3
	Apport en préachat	35000€	35000€	35000€
Développer un volet important d'action culturelle à travers des partenariats avec des structures éducatives	Nombre minimum de représentation des spectacles produits et co-produits	1	1	1
	Nombre d'actions culturelles en direction des enfants et des jeunes	60	35	35
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ culturel	6	6	6
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ scolaire et universitaire	35	35	35
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ social et/ou médical	4	4	4
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	Nombre d'établissements partenaires dans le champ de l'accueil des enfants et des jeunes	5	5	5
	Accueil de spectacles jeunes publics	180000 €	180000 €	180000 €
	Production / coproduction / préachat / résidence	65000 €	65000 €	65000 €
	Action culturelle	60000 €	60000 €	60000 €

\* bénéficiant du tarif jeune public    \*\* bénéficiant du tarif groupe scolaire

## **ANNEXE III BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME D'ACTION**

### **NOTICE Budgets prévisionnels 2025 à 2027 Le Carré Sainte-Maxime**

Il est rappelé que le Carré Sainte-Maxime fait face à un changement de statuts en 2025 : gérée dans le cadre d'une régie à seule autonomie financière jusqu'au 30 juin 2025, son activité est portée par un EPIC (Établissement public industriel et commercial) à partir du 1er juillet 2025. Cependant l'EPIC a été créé en date du 6 février 2025 afin de permettre la mise en route de son fonctionnement, le pilotage et la mise en œuvre progressive du transfert d'activités.

Par suite, l'autonomisation juridique et financière du Théâtre, conséquence du changement survenu dans son mode de gestion et de gouvernance, devra conduire à des ajustements budgétaires au cours de l'exercice 2025 et des exercices suivants, ainsi qu'à une réévaluation de la subvention de compensation versée par la Ville destinée à couvrir les coûts de fonctionnement annuel du Carré Sainte-Maxime.

Le budget prévisionnel 2025 du Carré Sainte-Maxime, ci-avant renseigné, correspond au budget prévisionnel de l'EPIC (Établissement public industriel et commercial), pour la période de février à décembre 2025, comptant un transfert complet d'activité arrêté au 1<sup>er</sup> juillet 2025 (dissolution de la régie à seule autonomie financière au 30 juin 2025).

BUDGET de FONCTIONNEMENT 2025 (Création de l'EPIC au 6 février 2025, transfert d'activité au 1er juillet 2025)			
LE CARRE SAINTE-MAXIME, SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL			
CHARGES	Montant (en €)	PRODUITS	Montant (en €)
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 – Achats	809 414	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	145 500
Prestations de services	765 000		
Achats matières et fournitures	18 800	74- Subventions d'exploitation	1 640 689
Autres fournitures	25 614	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	130 441	Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000
Locations	100 391	Direction Régionale des Affaires Culturelles – au titre de l'Éducation Artistique et Culturelle	30 000
Entretien et réparation	23 500	Région(s) :	
Assurance	6 050	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	50 000
Documentation	500	Département(s) :	
		Conseil Départemental du Var	80 000
[1]62 – Autres services extérieurs	119 180	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	37 000	-	
Publicité, publication	60 000	Commune(s) :	
Déplacements, missions	10 700	Ville de Sainte Maxime	1 430 689
Services bancaires, autres	4 500		
Frais postaux et de télécommunications	6 980	Organismes sociaux (détailier) :	
63 - Impôts et taxes	500	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes	500	-	
64- Charges de personnel	657 123	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	360 137	Autres établissements publics	
Charges sociales	295 225		
Autres charges de personnel	1 760	75 - Autres produits de gestion courante	45 000
65- Autres charges de gestion courante	61 532	Dont cotisations, dons manuels ou legs	5 000
		Aides privées	40 000
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	3 000	77- produits exceptionnels	23 068
68- Dotation aux amortissements	73 068	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES RéPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 854 258</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 854 258</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
La subvention de l'État de 80 000 EUR représente 4,3% du total des produits			
La subvention de la Région de 50 000 EUR représente 2,7% du total des produits			
La subvention du Département de 80 000 EUR représente 4,3% du total des produits			
La subvention de la Ville de 1 945 000 EUR représente 77,1% du total des produits			

BUDGET de FONCTIONNEMENT 2026			
LE CARRE SAINTE-MAXIME, SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL			
CHARGES	Montant (en €)	PRODUITS	Montant (en €)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	897 415	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	288 000
Prestations de services	841 415		
Achats matières et fournitures	19 000	74- Subventions d'exploitation	2 155 126
Autres fournitures	37 000	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	199 531	Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000
Locations	169 581	Direction Régionale des Affaires Culturelles – au titre de l'Éducation Artistique et Culturelle	30 000
Entretien et réparation	20 900	Région(s) :	
Assurance	8 550	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	50 000
Documentation	500	Département(s) :	
		Conseil Départemental du Var	80 000
[1]62 - Autres services extérieurs	119 720	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	19 220	-	
Publicité, publication	72 000	Commune(s) :	
Déplacements, missions	15 000	Ville de Sainte Maxime	1 945 126
Services bancaires, autres	4 500		
Frais postaux et de télécommunications	9 000	Organismes sociaux (détailier) :	
63 - Impôts et taxes	500	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes	500	-	
64- Charges de personnel	1 117 260	L'Agence de services et de paiement (ASP -emploi aidés-)	
Rémunération des personnels	610 000	Autres établissements publics	
Charges sociales	505 500		
Autres charges de personnel	1 760	75 - Autres produits de gestion courante	59 800
65- Autres charges de gestion courante	105 500	Dont cotisations, dons manuels ou legs	14 800
		Aides privées	45 000
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	3 000	77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements	60 000	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 502 926	TOTAL DES PRODUITS	2 502 926
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de l'État de 80 000 EUR représente 3,2% du total des produits			
La subvention de la Région de 50 000 EUR représente 2% du total des produits			
La subvention du Département de 80 000 EUR représente 3,2% du total des produits			
La subvention de la Ville de 1 945 000 EUR représente 77,7% du total des produits			

BUDGET de FONCTIONNEMENT 2027			
LE CARRE SAINTE-MAXIME, SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL			
CHARGES	Montant (en €)	PRODUITS	Montant (en €)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	897 415	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	288 000
Prestations de services	841 415		
Achats matières et fournitures	19 000	74- Subventions d'exploitation	2 155 126
Autres fournitures	37 000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	199 531	Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000
Locations	169 581	Direction Régionale des Affaires Culturelles – au titre de l'Education Artistique et Culturelle	30 000
Entretien et réparation	20 900	Région(s) :	
Assurance	8 550	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	50 000
Documentation	500	Département(s) :	
		Conseil Départemental du Var	80 000
[1]62 - Autres services extérieurs	116 220	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 720	-	
Publicité, publication	72 000	Commune(s) :	
Déplacements, missions	15 000	Ville de Sainte Maxime	1 945 126
Services bancaires, autres	4 500		
Frais postaux et de télécommunications	9 000	Organismes sociaux (détailier) :	
63 - Impôts et taxes	500	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes	500	-	
64- Charges de personnel	1 117 260	L'Agence de services et de paiement (ASP -emploi aidés-)	
Rémunération des personnels	610 000	Autres établissements publics	
Charges sociales	505 500		
Autres charges de personnel	1 760	75 - Autres produits de gestion courante	59 800
65- Autres charges de gestion courante	105 500	Dont cotisations, dons manuels ou legs	14 800
		Aides privées	45 000
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	3 000	77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements	63 500	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 502 926	TOTAL DES PRODUITS	2 502 926
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de l'État de 80 000 EUR représente 3,2% du total des produits			
La subvention de la Région de 50 000 EUR représente 2% du total des produits			
La subvention du Département de 80 000 EUR représente 3,2% du total des produits			
La subvention de la Ville de 1 945 000 EUR représente 77,7% du total des produits			

